



**Département des forêts**

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

EVALUATION DES RESSOURCES  
FORESTIÈRES MONDIALES 2010

RAPPORT NATIONAL

RÉUNION

FRA2010/171  
Rome, 2010





## Le Programme d'évaluation des ressources forestières

Les forêts gérées durablement ont de nombreuses fonctions socioéconomiques et environnementales particulièrement importantes à l'échelle mondiale, nationale et locale; elles jouent également un rôle crucial dans le développement durable. La possibilité de pouvoir disposer d'information fiable et à jour sur l'état des ressources forestières – non seulement par rapport à la superficie forestière et son changement mais aussi par rapport à des variables telles que le matériel sur pied, les produits forestiers ligneux ou non ligneux, le carbone, les aires protégées, l'utilisation des forêts à des fins récréatives ou à d'autres fins, la diversité biologique et la contribution des forêts aux économies nationales – est essentielle pour les processus de décision des politiques et des programmes forestiers ainsi que du développement durable, et ce à tous les niveaux.

À la demande de ses États membres, la FAO suit régulièrement l'évolution des forêts du monde, ainsi que leur gestion et utilisation, par le biais de son Programme d'évaluation des ressources forestières. L'Évaluation des ressources forestières mondiales 2010 (FRA 2010) a été demandée par le Comité des forêts de la FAO en 2007. Elle sera basée sur un processus exhaustif d'établissement de rapports nationaux et sera complétée par une enquête mondiale par télédétection. L'évaluation portera sur les sept éléments thématiques de la gestion durable des forêts comprenant des variables relatives aux cadres politique, juridique et institutionnel. FRA 2010 entend également contribuer au suivi de la réalisation des Objectifs d'ensemble relatifs aux forêts du Forum des Nations Unies sur les forêts et de l'Objectif de biodiversité de 2010 de la Convention sur la diversité biologique. La publication des résultats est prévue pour 2010.

Le Programme d'évaluation des ressources forestières est coordonné par le Département des forêts au siège de la FAO à Rome. La personne de référence est:

Mette Løyche Wilkie  
Forestier principal  
FAO Département des forêts  
Viale delle Terme di Caracalla  
Rome 00153, Italie

Courriel: [Mette.LoycheWilkie@fao.org](mailto:Mette.LoycheWilkie@fao.org)

Les lecteurs peuvent également écrire à: [fra@fao.org](mailto:fra@fao.org)

Pour plus d'informations sur l'Évaluation des ressources forestières mondiales, veuillez consulter: [www.fao.org/forestry/fra](http://www.fao.org/forestry/fra)

### CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

La collection de Documents de travail de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) vise à refléter les activités et les progrès du Programme de FRA de la FAO. Les documents de travail ne sont pas des sources d'information faisant autorité – ils ne traduisent pas la position officielle de la FAO et ne devraient pas servir à des fins officielles. Veuillez consulter le site web des forêts de la FAO ([www.fao.org/forestry/fr](http://www.fao.org/forestry/fr)) pour avoir accès à des informations officielles.

La collection de Documents de travail de FRA est une tribune importante pour la diffusion rapide d'informations sur le programme de FRA. Pour signaler d'éventuelles erreurs dans les documents de travail ou fournir des commentaires pour en améliorer la qualité, les lecteurs sont priés d'écrire à [fra@fao.org](mailto:fra@fao.org).



## Table des matières

1	TABLEAU T 1 ÉTENDUE DES FORETS ET DES AUTRES TERRES BOISEES.....	7
2	TABLEAU T2 – REGIME DE PROPRIETE ET DROITS DE GESTION DES FORETS.....	12
3	TABLEAU T3 – DESIGNATION ET GESTION DES FORETS.....	17
4	TABLEAU T4 – CARACTERISTIQUES DES FORETS .....	28
5	TABLEAU T5 – ÉTABLISSEMENT DES FORETS ET REBOISEMENT .....	31
6	TABLEAU T6 – MATERIEL SUR PIED.....	33
7	TABLEAU T7 – BIOMASSE .....	37
8	TABLEAU T8 – STOCK DE CARBONE .....	40
9	TABLEAU T9 – INCENDIES DE FORET .....	42
10	TABLEAU T10 – AUTRES PERTURBATIONS INFLUENÇANT LA SANTE ET VITALITE DES FORETS .....	45
11	TABLEAU T11 – EXTRACTION DE BOIS ET VALEUR DU BOIS EXTRAIT .....	50
12	TABLEAU T12 – EXTRACTION DE PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX ET VALEUR DES PFNL EXTRAITS .....	52
13	TABLEAU T13 – EMPLOI .....	53
14	TABLEAU T14 – CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE .....	56
15	TABLEAU T15 – CADRE INSTITUTIONNEL .....	58
16	TABLEAU T16 – FORMATION ET RECHERCHE .....	60
17	TABLEAU T17 – RECOUVREMENT DES RECETTES PUBLIQUES ET DEPENSES .....	62

## Rédaction du rapport et personne de référence

Le présent rapport a été rédigé par:

<b>Nom (NOM DE FAMILLE, Prénom)</b>	<b>Institution / adresse</b>	<b>Courrier électronique</b>	<b>Télécopie</b>	<b>Tableaux</b>
NAVEZ Bruno	Office National des Forêts Direction Régionale de La Réunion La Providence 97488 St-Denis CEDEX	bruno.navez@onf.fr	262 262 27 43 41	Tous
SOULERES Olivier	ONF Coordination Corse / DOM	olivier.souleres@onf.fr	01 40 19 59 23	Coordination

# 1 Tableau T 1 Étendue des forêts et des autres terres boisées

## 1.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Forêt	Terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de plus de dix pour cent, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> . Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres boisées (ATB)	Terres n'entrant pas dans la catégorie «forêt», couvrant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de cinq-dix pour cent, ou des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> , ou un couvert mixte d'arbustes, arbrisseaux et d'arbres supérieur à dix pour cent. Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres	Toute terre n'entrant pas dans la catégorie «forêt» ou «autres terres boisées».
Autres terres dotées de couvert d'arbres (sous-catégorie de «autres terres»)	Terres entrant dans la catégorie «autres terres», couvrant une superficie supérieure à 0,5 hectares avec un couvert arboré de plus de dix pour cent d'arbres pouvant atteindre une hauteur de cinq mètres à maturité.
Eaux intérieures	Les eaux intérieures comprennent généralement les grands fleuves, lacs et réservoirs.

## 1.2 Données nationales

### 1.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF) Statistiques agricoles annuelles	E	Superficies des forêts, autres terres boisées, autres terres et eaux intérieures	1989 1992 1996 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008	Données recueillies par le SISEG (Service d'Information Statistique, Economique et géographique) de la DAF ( <a href="#">Direction de l'Agriculture et de la Forêt de La Réunion</a> ). L'enquête annuelle <b>TerÚti-Lucas</b> sur les utilisations du sol contrôle actuellement chaque année 6680 points permanents ( <a href="#">Données jusqu'en 2007 disponibles librement en ligne</a> , données 2008 recueillies directement auprès du service). Les principaux résultats sont publiés chaque année par l'INSEE ( <a href="http://www.insee.fr/reunion">www.insee.fr/reunion</a> ) dans les Tableaux Economiques Régionaux (TER/Utilisation du sol) et repris également pour partie par l'IEDOM ( <a href="http://www.iedom.fr">www.iedom.fr</a> ) dans son rapport annuel sur La Réunion (Rapport annuel 2008 actuellement disponible en vente en librairie et <a href="#">Rapport annuel 2007 disponible librement en ligne</a> ).

## 1.2.2 Classement et définitions

Classe nationale		Définition
Forêts		Sol à couverture boisée (hors fruitiers) avec un taux de projection des houppiers > 10% comprend les plantations forestières
Surface agricole utilisée du département	Terres arables	
	Cultures fruitières permanentes	Agrumes, Autres fruits frais, fruits secs
	Surfaces toujours couvertes en herbes	Prairie plantée, Pâturages naturels, parcours et landes productifs
	Vignes	
	Cultures florales	
Territoire agricole non cultivée		Correspond à des landes et friches et agrège à la fois des espaces naturels qui n'ont pas de vocation agricole (végétation éricoïde de montagne, végétation de rempart, végétation arbustive en bordure de ravine) et des espaces précédemment exploités, provisoirement ou durablement délaissés.
Eaux en rapport		Bassins d'aquaculture
Territoire non agricole		Superficie bâtie, eaux intérieures et autres terres

Classe nationale	Définition
Céréales	L'intitulé vaut définition
Cultures industrielles, aromatiques, condimentaires, médicinales et stimulantes	
Canne à sucre	
Plantes à huiles essentielles et autres plantes industrielles	
Plantes aromatiques, condimentaires, médicinales et stimulantes	
Cultures légumières	
Tubercules, racines et bulbes	
Légumes frais	
Légumes secs	
Cultures fruitières semi-permanentes	
Banane fruit	
Autres	
Cultures fourragères	
Autres	
Jardins familiaux des exploitants	
Jardins familiaux des non exploitants	
Jachères	

## 1.2.3 Données de base

Deux sources sont susceptibles de nous fournir des données de base :

- AGRESTE d'une part,
- TerUti d'autre part.

Nous avons fait le choix de retenir AGRESTE pour les raisons suivantes :

- cohérence avec les données de base utilisées pour FRA 2005,
- système mieux adapté à nos besoins.

En effet, TerUti est basé sur un échantillon territorial (grille de points) faisant l'objet d'une collecte d'observations périodiques. Or, il semblerait que la répartition de ces points ne soit pas homogène sur le territoire, mais qu'elle s'intéresse plus aux zones agricoles qu'aux zones naturelles (forêts et eaux de



surface par exemple). Cela se traduit par certains résultats qu'il est difficile d'expliquer (par exemple, pas de prise en compte des effets de l'éruption volcanique d'avril 2007, qui a quand même ravagé près d'un millier d'hectares de forêt. Autre exemple, l'explosion apparente des superficies occupées par les forêts mixtes feuillus/résineux (+ 55 % en 3 ans) pas vraiment confirmée par nos observations de terrain (pas de plantation de résineux, et pas de régénération naturelle).

AGRESTE reste donc le système de données de base retenu pour l'élaboration de ce rapport.

DAF : Statistiques agricoles annuelles (source : AGRESTE données en ligne + données publiées chaque année dans le memento agricole et rural)

Classes nationales	1989	1992	1996	2000	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Surface agricole utilisée du Département	54 510 ha	48 965 ha	46 433 ha	49 559 ha	48 619 ha	48 007 ha	46 922 ha	47 287 ha	47 425 ha	47 386 ha
- Terres arables	43 592 ha	40 825 ha	37 311 ha	37 582 ha	37 033 ha	36 764 ha	35 254 ha	35 810 ha	35 040 ha	34 266 ha
- Cultures permanentes	10 918 ha	8 140 ha	9 122 ha	11 977 ha	11 586 ha	11 243 ha	11 668 ha	11 477 ha	12 385 ha	13 120 ha
Territoire agricole non cultivé	56 647 ha	58 392 ha	58 237 ha	54 200 ha	54 211 ha	54 543 ha	54 236 ha	53 949 ha	51 300 ha	51 300 ha
<b>Territoire agricole</b>	<b>111 157 ha</b>	<b>107 357 ha</b>	<b>104 670 ha</b>	<b>103 759 ha</b>	<b>102 830 ha</b>	<b>102 550 ha</b>	<b>101 158 ha</b>	<b>101 236 ha</b>	<b>98 725 ha</b>	<b>98 686 ha</b>
Superficie boisée	87 650 ha	87 600 ha	87 600 ha	87 100 ha	87 220 ha	86 236 ha	85 581 ha	85 000 ha	86 700 ha	88 003 ha
Autres terres non agricoles	53 193 ha	57 043 ha	59 730 ha	61 141 ha	61 950 ha	63 214 ha	65 261 ha	65 764 ha	66 575 ha	65 311 ha
<b>Superficie totale du Département</b>	<b>252 000 ha</b>	<b>252 000 ha</b>	<b>252 000 ha</b>	<b>252 000 ha</b>	<b>252 000 ha</b>	<b>252 000 ha</b>	<b>252 000 ha</b>	<b>252 000 ha</b>	<b>252 000 ha</b>	<b>252 000 ha</b>

### 1.3 Analyse et traitement des données nationales

#### 1.3.1 Calibrage

Un calibrage a eu lieu sur les données de la DAF (total national du territoire de 252000 ha, eaux intérieures incluses) avec les données issues de FAOSTAT (total du territoire, eaux incluses : 251 000 ha) :

Superficie totale des terres (FAOSTAT)	251 000 ha
Eaux intérieures (FAOSTAT)	1 000 ha
Superficie totale des terres (données nationales)	250 000 ha
Facteur de calibrage (251000/252000)	0.9960317

#### 1.3.2 Estimation et prévision

La méthode d'interpolation linéaire est utilisée pour les estimations de l'année 1990 (entre 1989 et 1992).

Les données nationales de 2000 sont directement utilisées pour l'année de référence 2000.

Les données nationales de 2005 sont directement utilisées pour l'année de référence 2005.

La méthode d'extrapolation linéaire est utilisée pour la prévision des données de 2010 (en utilisant les variations enregistrées sur une période de 11 ans : entre 1996 et 2007). Il faut toutefois intégrer la perte de 800 ha (à dire d'expert) de forêt due aux coulées volcaniques de l'éruption d'avril 2007 (la plus importante depuis 60 ans). La superficie concernée par les coulées volcaniques est classée en "Autres terres".

### 1.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Classes nationales	Classes FRA		
	Forêts	Autres terres boisées	Autres terres (incluant les eaux intérieures)
Surfaces agricoles utilisées			100%
Territoire agricole non cultivé		100%	
Superficie boisée	100%		
Territoire non agricole			100%

Résultats obtenus (données non calibrées)

Classes FRA	1989	1992	2000	2005	2006	2007
Forêts en ha	87650	87600	87100	85000	86700	88003
Autres terres boisées en ha	56647	58392	54200	53949	51300	51300

Résultats obtenus, données calibrées et extrapolées pour 1990 et 2010

Classes FRA	1989	1990	1992	2000	2005	2006	2007	2010
Forêts en ha	87302	87285	87252	86754	84663	86356	87654	87700
Autres terres boisées en ha	56422	57001	58160	53985	53735	51096	51096	51532

La superficie des autres terres est obtenue par différence.

### 1.4 Données à insérer dans le tableau T1

Catégories de FRA 2010	Superficie (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt	87	87	85	88
Autres terres boisées	57	54	54	51
Autres terres	106	109	111	111
...dont avec couvert arboré	<i>N.D</i>	<i>N.D</i>	<i>N.D</i>	<i>N.D</i>
Eaux intérieures	1	1	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>251</b>	<b>251</b>	<b>251</b>	<b>251</b>

## 1.5 Commentaires au tableau T1

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt		Deux tendances s'opposent : d'une part, la pression de défrichement, pour étendre les terres consacrées à l'agriculture ou à l'urbanisation, d'autre part la déprise agricole, notamment dans les Hauts de l'Ouest (zone de culture du géranium) qui conduit au développement de l' <i>Acacia dealbata</i> , et donc au passage de l'état de "Autres terres boisées" à "forêts". Ces deux tendances semblent à peu près s'équilibrer depuis 20 ans, même si la déprise dans les Hauts de l'Ouest paraît un peu plus forte depuis peu.
Autres terres boisées		Elles montrent un recul en surface qui pourrait correspondre d'une part à l'afforestation par vieillissement, d'autre part à l'expansion urbaine ou agricole qui les vise plus particulièrement (compte tenu de la réglementation très restrictive en matière de défrichement qui prévaut à la Réunion)..
Autres terres		Une progression à moyen/long terme semble ressortir plus nettement et pourrait correspondre à la fois à l'expansion urbaine générale et à la mise en culture de certaines terres qui ont été couvertes par les nouveaux réseaux d'irrigation (dans l'Ouest de l'île).
Autres terres dotées de couvert d'arbres		Les valeurs sont trop faibles et les hypothèses de répartition (fruitiers arborés/fruitiers non arborés) trop sommaires pour pouvoir attester une tendance.
Eaux intérieures		

### Autres commentaires généraux au tableau

Il n'existe pas de système d'inventaire forestier régional (l'Inventaire Forestier National français n'ayant pas compétence à La Réunion).

### Année prévue pour l'achèvement de l'inventaire national en cours/planifié, et/ou de l'enquête nationale par télédétection/cartographie

Inventaire de terrain	-
Enquête par télédétection/cartographie	-

## 2 Tableau T2 – Régime de propriété et droits de gestion des forêts

### 2.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Propriété publique	Forêt appartenant à l'État; à des unités administratives de l'administration publique; à des institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique.
Propriété privée	Forêt appartenant à des particuliers, familles, coopératives privées, collectivités, sociétés et autres entités commerciales, institutions religieuses et établissements d'enseignement, caisses de retraite ou fonds de placement, ONG, associations pour la conservation de la nature et autres institutions privées.
Particuliers (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à des particuliers et des familles.
Entités et institutions commerciales privées (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à des sociétés, coopératives, compagnies et autres entités commerciales ainsi qu'à des organisations privées tels que les ONG, les associations pour la conservation de la nature, les institutions religieuses privées, les établissements d'enseignement, etc.
Collectivités locales (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à un groupe de particuliers au sein d'une même collectivité, vivant à l'intérieur ou à proximité de la zone forestière en question. Les membres de la collectivité sont des co-proprétaires partageant les droits et devoirs exclusifs, et les bénéfices obtenus contribuent au développement de la collectivité.
Collectivités indigènes/tribales (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant aux collectivités de populations indigènes ou tribales.
Autres formes de propriété	Autres formes de régimes de propriété ne rentrant pas dans les catégories précédentes. Sont également incluses les aires dont la propriété n'est pas définie ou est contestée.
Catégories liées au détenteur de droits de gestion des ressources forestières publiques	
Administration publique	L'administration publique (ou institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique) maintient les droits et les responsabilités de gestion dans les limites spécifiées par la loi.
Particuliers/ménages	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux particuliers ou aux ménages à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Institutions privées	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière à des sociétés, à d'autres entités commerciales, à des coopératives privées, à des institutions et associations privées à but non-lucratif, etc. à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Collectivités	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux collectivités locales (y compris les collectivités indigènes ou tribales) à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Autres formes de droits de gestion	Les forêts pour lesquelles la cession des droits de gestion n'entre pas dans les catégories susmentionnées.

## 2.2 Données nationales

### 2.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Service foncier de la Direction régionale à La Réunion de l'Office National des Forêts	F	Propriétés relevant du Régime Forestier appartenant aux collectivités et établissements publics	2009	Dernière mise à jour : mars 2009
Service d'Information Statistique, Economique et géographique de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt : enquête TerUti	E	Toutes propriétés	2008	

### 2.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Domaniale	Propriété de l'Etat français
Départemento-domaniale	Propriété indivise de l'Etat français et du Département de La Réunion
Départementale	Propriété privée du Département de La Réunion
Régionale	Propriété privée de la Région de La Réunion
Communale	Propriétés privées des communes
Conservatoire du Littoral	Propriété du Conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres
Espaces Naturels Sensibles	Propriété du Département de La Réunion (hors Régime Forestier)
Propriété privée	Définition identique à celle de la FAO

### 2.2.3 Données de base

#### A) Domaine de l'île de La Réunion relevant du régime Forestier (géré par l'ONF)

Surfaces des forêts par types de propriétaires publics / source : ONF (d'après Système d'information géographique)

Ces surfaces comprennent forêt et autres terres boisées (au sens des définitions de FRA 2010).

Statut = propriété foncière des terrains bénéficiant du régime Forestier - 2008						
DO	domanial (propriété de l'Etat)					3 033 ha
DD	départemento-domanial (propriété indivise du Département de La Réunion et de l'Etat)					92 373 ha
DE	départemental (propriété du Département de La Réunion)					3 625 ha
RE	régional (propriété de la Région de La Réunion)					795 ha
CO	communal (propriété d'une commune)					528 ha
CL	propriété du Conservatoire du Littoral et des Espaces lacustres					737 ha
AS	autres					13 ha
					Total	<b>101 104 ha</b>

Dans cette superficie de 101 000 ha figurent des terrains classés comme forêts mais aussi comme autres terres boisées (et même comme autres terres).

Sur la base du SIG ONF, l'état de la végétation et la situation foncière des **zones d'altitude** n'ont pas évolué depuis 2005. C'est là que se trouvent des terrains relevant du régime forestier et qui ne sont pas en l'état de forêts mais sont représentés par des maquis, landes, pâturages concédés, falaises et espaces minéraux. Ces terrains sont exclusivement départemento-domaniaux et couvrent 37 300 ha dont 19.600 en ATB et 17 700 en autres terres (nues ou à végétation rase).

En conséquence, la superficie forestière gérée par ONF est de 63 804 ha. Depuis plus de 20 ans, elle est restée pratiquement stable sans disparition, ni constitution de forêt.

### B) Espaces naturels sensibles

Surfaces acquises par le Conseil général au titre des espaces naturels sensibles, après 1990

Source : site internet du Conseil général de La Réunion (2008)

Espaces naturels sensibles	1 300 ha
----------------------------	----------

## **2.3 Analyse et traitement des données nationales**

### **2.3.1 Estimation et prévision**

La superficie de la forêt publique peut se résumer comme suit :

	1990	2000	2005
Domaine géré par ONF	63 804 ha	63 804 ha	63 804 ha
Espaces naturels sensibles	-	1 300 ha	1 300 ha
Total	63 804 ha	65 104 ha	65 104 ha

La propriété privée est calculée par différence entre la superficie des forêts publiques et la superficie totale forestière telle que dans T1.

### **2.3.2 Reclassement dans les catégories de FRA 2010**

CATEGORIES NATIONALES	Catégories FRA 2010 (identiques à FRA 2005)		
	Propriété privée	Propriété publique	Autres formes de propriété
Domaine géré par ONF		100 %	
Espaces Naturels Sensibles		100 %	
Propriété privée	100 %		

## 2.4 Données à insérer dans le tableau T2

### Tableau 2a - Propriété des forêts

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Propriété publique	64	65	65
Propriété privée	23	22	20
...dont appartenant à des particuliers	23	22	20
...dont appartenant à des entités et institutions commerciales privées	0	0	0
...dont appartenant à des collectivités locales	0	0	0
...dont appartenant à des collectivités indigènes /tribales	0	0	0
Autres formes de propriété	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>87</b>	<b>87</b>	<b>85</b>

Note: Pour la catégorie «autres formes de propriété», veuillez indiquer les détails dans les commentaires au tableau.

Est-ce que la propriété des arbres coïncide avec la propriété de la terre sur laquelle ils se trouvent?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
En cas de réponse <b>négative</b> , veuillez décrire ci-dessous en quoi elles diffèrent:		
Dans le cas particulier de la forêt départementalo-domaniale, le département est reconnu propriétaire mais l'exercice de ce droit de propriété est « suspendu tant que l'Etat a l'usage des biens considérés ». L'Etat ayant l'usage des propriétés forestières sous ce statut particulier, il bénéficie (ou plutôt l'ONF pour le compte de l'Etat) des recettes issues de la gestion (dont les ventes de bois).		

### Tableau 2b - Détenteur des droits de gestion des forêts publiques

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Administration publique	64	64	64
Particuliers	0	0	0
Sociétés et institutions privées	0	0	0
Collectivités	0	1	1
Autre	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>64</b>	<b>65</b>	<b>65</b>

Note : e Département est gestionnaire des 1 300 ha d'espaces boisés classés lui appartenant.

## 2.5 Commentaires au tableau T2

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Propriété publique	Les données « forêts » 1990 et 2000 ont été rectifiées par rapport à FRA2005 quant à la répartition public/privé car la surface des Espaces Naturels Sensibles est en réalité moindre (1300 ha acquis après 1990) qu’annoncé en 2005.	Les variations minimales peuvent correspondre en accroissement à l’acquisition des ENS, et en diminution à des emprises de route (Etang-Salé) ou à des fins de mise en valeur pastorale (Hauts du Tampon). Le domaine public ne subit pas d’empiètements significatifs.
Propriété privée		
Autres formes de propriété		
Droits de gestion		

Autres commentaires généraux au tableau



### 3 Tableau T3 – Désignation et gestion des forêts

#### 3.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Fonction désignée principale	La fonction principale ou objectif de gestion assigné par ordonnance juridique, décision documentée du propriétaire/administrateur, ou évidence fournie à travers des études documentées des pratiques de gestion forestière et utilisation habituelle.
Aires protégées	Aires spécialement affectées à la protection et au maintien de la diversité biologique, et des ressources naturelles et culturelles associées, dont la gestion a été envisagée par des moyens légaux ou autres moyens efficaces.
<b>Catégories de fonctions désignées principales</b>	
Production	Superficie forestière principalement affectée à la production de bois, de fibres, de bioénergie et/ou de produits forestiers non ligneux.
Protection du sol et de l'eau	Superficie forestière principalement affectée à la protection du sol et de l'eau.
Conservation de la biodiversité	Superficie forestière principalement affectée à la conservation de la diversité biologique. Inclut, mais pas uniquement, les superficies affectées à la conservation de la biodiversité à l'intérieur des aires protégées.
Services sociaux	Superficie forestière principalement affectée à la fourniture de services sociaux
Usages multiples	Superficie forestière principalement affectée à plus d'une fonction et pour laquelle aucune de ces fonctions ne peut être considérée comme étant la fonction dominante.
Autre	Superficie forestière principalement affectée à une fonction autre que la production, la protection, la conservation, les services sociaux ou les usages multiples.
Aucune fonction / fonction inconnue	Pas de fonction désignée spécifique ou fonction désignée inconnue.
<b>Catégories spéciales de désignation et gestion</b>	
Superficie de domaine forestier permanent (DFP)	Superficie forestière désignée à être maintenue comme forêt et qui ne peut pas être convertie à d'autres utilisations.
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	Superficie forestière se trouvant à l'intérieur d'aires protégées officiellement établies, indépendamment des finalités pour lesquelles ces aires protégées ont été établies.
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts	À définir et documenter par le pays.
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	Superficie forestière soumise à un plan d'aménagement à long-terme (dix ans ou plus) documenté, présentant des objectifs de gestion déterminés et faisant l'objet d'une révision régulière.

## 3.2 Données nationales

### 3.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Office National des Forêts - Direction Régionale de La Réunion – Système d'information géographique / base de données Aménagements	E	Série d'aménagement Liste des forêts relevant du régime forestier	2009	
Office National des Forêts - Direction Régionale de La Réunion. Heinrich et Bartoli - Etude d'inventaire et simulations de récolte des peuplements de cryptoméria.	E	Superficie des plantations de cryptoméria	1999	

### 3.2.2 Classement et définitions

Pour les forêts bénéficiant du Régime forestier :

Classe nationale	Définition
I.E.G.	Série d'intérêt écologique général : gestion conservatoire de la biodiversité et des paysages, éventuellement associée au maintien d'activités de découverte (sentiers de randonnée)
I.E.P.	Série d'intérêt écologique particulier : gestion conservatoire de la biodiversité et des paysages, avec des objectifs visant à la sauvegarde d'espèces ou d'habitats définis, éventuellement associée au maintien d'activités de découverte (sentiers de randonnée)
Production	Série de production de bois et de protection générale des milieux et des paysages : production principalement de bois de cryptoméria ( <i>Cryptomeria japonica</i> ) et de tamarin ( <i>Acacia heterophylla</i> ), éventuellement associée à l'accueil du public (équipements, sentiers de randonnée)
Protection-Production	Série de protection physique ou paysagère et production : production de bois organisée de telle sorte que la protection soit assurée de manière constante et prioritaire
Protection	Série de protection physique ou paysagère : pas de production même accessoire, gestion conservatoire de la couverture boisée ou restauration de celle-ci lorsque la végétation est dégradée
Rurale	Série rurale : terrains enclavés concédés de production agricole (ne sont pas en l'état de forêt)
Accueil du public	Série d'accueil du public : gestion sociale et touristique avec équipements et aménagements spécifiques pour les loisirs en forêt

### 3.2.3 Données de base

1- Source : Office National des Forêts - Direction Régionale de La Réunion – Système d’information géographique (juin 2009)

Forêts de l'Etat, des collectivités et établissements publics bénéficiant du régime forestier et gérées à ce titre par l'ONF							
<i>les surfaces sont celles du Système d'information géographique et peuvent différer légèrement des surfaces foncières ou cadastrales</i>							
Forêts		Aménagement				Séries	
surface	statut	nom	massif	période	surface	type	surface
6 137 ha	DD	Bébour	Bébour	2004 - 2013	6 137 ha	I.E.G.	1 825 ha
						I.E.P.	4 203 ha
						Production	88 ha
						Accueil du public	20 ha
927 ha	DD	Bélouve	Bélouve	2002 - 2016	3 462 ha	I.E.G.	2 572 ha
						I.E.P.	408 ha
2 535 ha	DD	Plaine des Lianes				Production	482 ha
360 ha	CL	Bois-Blanc	Bois-Blanc	2005 - 2014	1 215 ha	I.E.G.	685 ha
						I.E.P.	238 ha
855 ha	DE	Bois-Blanc				Protection	246 ha
						Accueil du public	46 ha
248 ha	CO	Bras-Panon	<i>Hauts de Bras-Panon</i>	2007 - 2016	1 663 ha	I.E.G.	880 ha
						I.E.P.	685 ha
						Accueil du public	98 ha
708 ha	DD	Bras de Cilaos	Cilaos	2006 - 2020	7 481 ha	I.E.G.	5 045 ha
6 773 ha	DD	Cilaos				I.E.P.	2 262 ha
						Accueil du public	175 ha
378 ha 10 165 ha 1 475 ha 426 ha 5 553 ha 855 ha 4 207 ha 215 ha 191 ha 117 ha 1 ha	DD	Basse-Vallée	Coloraie du Volcan	2002 - 2016	23 809 ha	I.E.G.	21 762 ha
		Enclos du Volcan					
		Hauts de Sainte-Rose					
		Mare-Longue					
		Plaines du Volcan					
		Tremblet					
		Volcan Sud					
		Saint-Philippe					
		Mare-Longue					
		Sainte-Rose					
		Mare-Longue					
		I.E.P.				1 614 ha	
		Production				340 ha	
Accueil du public	93 ha						
29 ha	CO	Saint-André	Dioré	2003 - 2012	146 ha	I.E.G.	33 ha
						I.E.P.	84 ha
116 ha	DE	Dioré				Production	29 ha
109 ha	DO	Etang-Salé	Etang-Salé	2004 - 2013	922 ha	I.E.P.	16 ha

						Protection	377 ha
						Rurale	84 ha
						Accueil du public	446 ha
237 ha	DD	Grand Coude	<i>Grand Coude</i>	2005 - 2014	237 ha	I.E.P.	237 ha
609 ha	DD	Grand Etang	Grand Etang	2006 - 2015	1 044 ha	I.E.G.	537 ha
						I.E.P.	459 ha
435 ha	DE	Cratère				Accueil du public	48 ha
256 ha	CL	Grande Chaloupe	Grande Chaloupe	2006 - 2015	256 ha	I.E.G.	157 ha
						I.E.P.	99 ha
1 003 ha	DO	Hauts-sous-le-Vent	Hauts-sous-le-Vent	2004 - 2018	7 782 ha	I.E.G.	4 438 ha
						I.E.P.	853 ha
						Production	2 491 ha
119 ha	DE	Timour					
86 ha	RE	Tévelave					
180 ha	RE	Jacques Payet	Jacques Payet	2005 - 2014	180 ha	I.E.P.	144 ha
						Production	36 ha
2 061 ha	DD	Les Makes	Les Makes	2006 - 2015	2 109 ha	I.E.G.	1 657 ha
						I.E.P.	279 ha
48 ha	DO	Les Makes				Production	173 ha
989 ha	DO	Aurère	<i>Mafate</i>	2009 - 2018	9 976 ha	I.E.G.	3 578 ha
						I.E.P.	2 912 ha
7 ha	DD	Aurère				Protection	2 701 ha
						Rurale	785 ha
201 ha	DE	Notre-Dame de la Paix	Notre-Dame de la Paix	2003 - 2012	201 ha	I.E.P.	201 ha
250 ha	CO	Petite-Ile	<i>Petite-Ile</i>	2004 - 2013	250 ha	I.E.P.	216 ha
						Production	34 ha
484 ha	DE	Piton Papangue	<i>Piton Papangue</i>	2006 - 2015	484 ha	I.E.P.	454 ha
						Accueil du public	30 ha
1 640 ha	DD	Plaine des Cafres	Plaine des Cafres	2005 - 2014	7 239 ha	I.E.G.	4 054 ha
5 599 ha	DD	Textor				I.E.P.	1 942 ha
						Rurale	1 244 ha
2 068 ha	DD	Plaine des Fougères	Plaine des Fougères	1996 - 2015	2 068 ha	I.E.G.	2 068 ha
134 ha	DD	Plaine des Grègues	<i>Plaine des Grègues</i>	2005 - 2014	134 ha	I.E.P.	126 ha
						Accueil du public	8 ha
1 744 ha	DD	Plaine des Palmistes	<i>Plaine des Palmistes</i>	2006 - 2015	1 758 ha	I.E.G.	1 535 ha
						I.E.P.	15 ha
						Production	155 ha
14 ha	DO	Plaine des Palmistes				Accueil du public	53 ha
166 ha	DD	Providence	<i>Providence</i>	2006 - 2015	166 ha	I.E.P.	49 ha
						Protection	105 ha
						Accueil du public	13 ha
3 921 ha	DD	Rivière des Remparts	<i>Rivière des Remparts</i>	2005 - 2014	3 921 ha	I.E.G.	3 466 ha
						Protection	226 ha
						Rurale	198 ha
						Accueil du public	30 ha

528 ha	RE	Sainte-Marie	Sainte-Marie	2000 - 2009	528 ha	I.E.G.	265 ha	
						I.E.P.	263 ha	
87 ha	DO	Saint-Paul	Saint-Paul	2007 - 2016	87 ha	I.E.G.	2 ha	
						I.E.P.	24 ha	
						Protection	8 ha	
						Accueil du public	53 ha	
4 521 ha	DD	Cirque de Salazie	Salazie	2005 - 2014	4 553 ha	I.E.G.	3 966 ha	
						I.E.P.	439 ha	
						Production	135 ha	
13 ha	AS	Hôpital du Tampon	[Hôpital du Tampon]		[13 ha]	Protection	13 ha	
47 ha	CL	Anse des Cascades	[Anse des Cascades]		[47 ha]	Accueil du public	47 ha	
30 ha	CL	Etang du Gol	[Gol]		[30 ha]	I.E.P.	30 ha	
15 ha	CL	Grande Anse	(Grande Anse)	(2009 - 2018)	(15 ha)	Accueil du public	15 ha	
11 ha	CL	Pte Châteaux	[Pointe des Châteaux]		[11 ha]	Accueil du public	11 ha	
16 ha	CL	Pte au Sel	[Pointe au Sel]		[16 ha]	Accueil du public	16 ha	
2 877 ha	DD	Grand Bassin	(Grand Bassin)	(2009 - 2018)	(2 877 ha)	I.E.G.	2 877 ha	
841 ha	DD	Rivière de l'Est	(Rivière de l'Est)	(2009 - 2018)	(841 ha)	I.E.G.	841 ha	
1 948 ha	DD	Rivière Langevin	(Rivière Langevin)	(2007 - 2016)	(1 948 ha)	I.E.G.	1 948 ha	
5 869 ha	DD	Roche Ecrite	(Roche Ecrite)	(2010 - 2019)	(5 934 ha)	I.E.P.	5 834 ha	
65 ha	DO	Roche Ecrite				Production	100 ha	
1 562 ha	DD	Takamaka	(Takamaka)	(2009 - 2018)	(1 562 ha)	I.E.G.	1 562 ha	
						<b>Total général</b>	<b>101 103 ha</b>	
<b>Notes, définitions et totaux</b>								
statut = propriété foncière des terrains bénéficiant du régime Forestier								
	DO	domanial (propriété de l'Etat)						3 033 ha
	DD	départemento-domanial (propriété indivise du Département de La Réunion et de l'Etat)						92 373 ha
	DE	départemental (propriété du Département de La Réunion)						3 625 ha
	RE	régional (propriété de la Région de La Réunion)						795 ha
	CO	communal (propriété d'une commune)						528 ha
	CL	propriété du Conservatoire du Littoral et des Espaces lacustres						737 ha
	AS	autres						13 ha
						<b>Total</b>	<b>101 103 ha</b>	
<b>aménagement</b>								
		lettres droites	doc. approuvé par propriétaire, signé ou à la signature ministérielle				69 218 ha	
		<i>italiques</i>	document rédigé et arrêté, dans le circuit formel d'approbation				18 589 ha	
		(parenthèses)	rédaction en cours (classement et surfaces des "séries" sont des hypothèses de travail)				13 179 ha	
		[crochets]	pas d'aménagement forestier (classement et surfaces des "séries" sont des hypothèses de travail)				118 ha	

séries (application de la nomenclature nationale)								
		I.E.G.	Intérêt Ecologique Général				65 753 ha	
		I.E.P.	Intérêt Ecologique Particulier				24 087 ha	
		Production	Production et protection générale des milieux et des paysages				4 063 ha	
		Protection-Production	Protection physique ou paysagère et production					
		Protection	Protection physique ou paysagère et production				3 676 ha	
		Rurale	Rurale				2 310 ha	
		Accueil du public	Accueil du public				1 214 ha	
	☒ les intitulés régionaux ont été rapportés à la nomenclature nationale correspondante							
	☒ les surfaces résiduelles (non incluses dans des séries) ont été classées en I.E.G.							
	☒ les séries de production et de protection-production ont été comptées ensemble (production)							
	☒ les critères européens s'appliquent difficilement à une distinction entre intérêt écologique "particulier" et "général"							

2- Source : Office National des Forêts - Direction Régionale de La Réunion. Heinrich et Bartoli - Etude d'inventaire et simulations de récolte des peuplements de cryptoméria.

Répartition en surface des peuplements de Cryptoméria (ha) – Données de 1999

Aménagement	Classes de fertilité (de la plus fertile(1) à la moins fertile (6))						Total
	1	2	3	4	5	6	
ROCHE ECRITE		20	77	66	47	60	<b>270 ha</b>
SALAZIE		54	31	23	25	6	<b>139 ha</b>
BELOUVE		5	18	5			<b>28 ha</b>
BEBOUR	23	48	6	2		1	<b>80 ha</b>
PLAINE DES PALMISTES	4	27	13	14	9	112	<b>179 ha</b>
COLORAIE DU VOLCAN		1	11	22		18	<b>52 ha</b>
RIVIERE DES REMPARTS			8				<b>8 ha</b>
PLAINE DES CAFRES		7	5	60	67	88	<b>227 ha</b>
CILAOS		1	62	20	1		<b>84 ha</b>
MAKES			19	42	36	40	<b>137 ha</b>
HAUTS SOUS LE VENT	1	39	176	74	13	230	<b>533 ha</b>
JACQUES PAYET			8				<b>8 ha</b>
<b>Total</b>	<b>28 ha</b>	<b>202 ha</b>	<b>434 ha</b>	<b>328 ha</b>	<b>198 ha</b>	<b>555 ha</b>	<b>1 745 ha</b>

*Commentaires :* Quelques boisements (Mafate, Notre Dame de la Paix,...) sans objectif initial de production commerciale de bois d'œuvre n'ont pas été comptabilisés. En y ajoutant les quelques îlots de pin maritime de Cilaos, on trouve un **total de boisements de conifères de 1879 ha** (voir plus loin).

Création de réserves à la Réunion

Nom de la réserve	Statut	Superficie	Année de création ou d'agrandissement
Mare Longue	RN	68 ha	1981
Mazerein	RB	1 869 ha	1985
Bois de Nèfles	RB	179 ha	1985
Hauts de St Philippe	RB	4 073 ha	1987
Les Mares	RB	935 ha	1987
<b>Superficie existant en 1990 : 7 124 ha</b>			
Bébour	RB	5 146 ha	1994
Roche Ecrite	RN	3 643 ha	1999
Matarum	RB	808 ha	2000
<b>Superficie existant en 2000 : 16 721 ha</b>			
Bras Bémale	RB	869 ha	2002
Bélouve	RB	405 ha	2002
Bois de Couleurs des Bas	RB	1 550 ha	2002
Littoral de St Philippe	RB	56 ha	2002
Notre Dame de la Paix	RB	193 ha	2002
Bébour (agrandissement)	RB	1 057 ha	2003
Mazerein (agrandissement)	RB	622 ha	2004
Les Makes	RB	902 ha	2004
<b>Superficie existant en 2005 : 22 375 ha</b>			

Les superficies de ces réserves relèvent de l'objectif "Conservation de la biodiversité".

Il convient toutefois de noter en 2002 la création de la réserve biologique du Piton de la Fournaise, intégrant certaines réserves préexistantes (Hauts de St Philippe, Les Mares, Bois de Couleurs des Bas, Notre Dame de la Paix). Compte tenu de la présence du volcan (Piton de la Fournaise, la fréquentation touristique est intense, et les objectifs poursuivis sont multiples (conservation et accueil du public) pour les surfaces complémentaires.

### **3.3 Analyse et traitement des données nationales**

#### **3.3.1 Estimation et prévision**

Les Orientations Régionales Forestières (ORF) publiées en 2002 ont permis de définir les grandes fonctions attendues des espaces forestiers et d'affirmer la primauté de la conservation de la biodiversité compte-tenu de l'unicité des écosystèmes insulaires indigènes, de leur fragilité ainsi que de leur intérêt touristique.

La protection des sols, des paysages et du fonctionnement des micro-climats est toujours associée à la fonction de conservation. Elle n'est cependant présentée comme principale que lorsqu'elle est assurée par une végétation entièrement secondaire ou lorsqu'il y a nécessité de mettre en œuvre une gestion spécifique de protection.

L'accueil du public est souvent également associé à la fonction de conservation au travers de l'activité de randonnée sur des chemins balisés. Il n'est présenté comme fonction principale que pour les espaces spécialement aménagés pour une fréquentation importante.

La production de bois est assurée par des plantations de cryptoméria, par quelques plantations feuillues exotiques ou indigènes, et par la sylviculture organisée à cette fin d'une partie de la tamarinaie (*Acacia heterophylla*). Les ORF préconisent une réorientation progressive générale de la production de bois vers des essences indigènes à valeur économique ajoutée forte (exemple du tamarin). En forêt publique, il n'y a donc désormais plus de nouvelles surfaces plantées en espèces exotiques. A long terme, les peuplements de cryptoméria seront eux-mêmes peu à peu transformés ; à

moyen terme, l'exploitation du capital créé doit assurer une récolte régulière pour les 30 prochaines années d'un minimum de 10.000 m<sup>3</sup>/an. L'extension des zones avec objectif de production, même s'agissant d'espèces indigènes, ne saurait être permise que dans le cadre de la transformation des boisements exotiques ou de la végétation secondaire, en aucun cas au dépens des formations indigènes même dégradées.

La production de bois est toujours associée à un objectif de conservation de la biodiversité dans les peuplements de tamarin ou dans les plantations de bois de couleur : il s'agit de maintenir ou de restaurer la présence des cortèges floristiques naturels. Dans les boisements de cryptoméria, l'accueil du public (zones de pique-nique) est favorisé puisque ne mettant pas en péril des formations naturelles.

La plupart des forêts sont désormais dotées d'un document d'aménagement forestier, qui précise série par série les objectifs poursuivis en relation avec les habitats forestiers de la répartition des surfaces par fonction. Cette analyse a été complétée pour les forêts encore non aménagées par une estimation sommaire des fonctions constatées.

Il n'existe à ce jour aucun plan de gestion en forêt privée. Les hypothèses sommaires de répartition globale par fonctions sont identiques à celles de FRA2005. Elles considèrent que pour la part des formations naturelles indigènes, la fonction de conservation s'impose et que pour une part des forêts et espaces boisés secondarisés, la fonction de protection des sols est clairement évidente. Il subsiste cependant une proportion notable de forêts et surtout d'autres terres boisées privées dont la fonction n'est pas aujourd'hui choisie ; des réflexions sont en cours quant à leur classement, incluant pour partie des propositions de mise en valeur agricole ou de plantations forestières de production (bois d'œuvre ou bois-énergie).

La synthèse des calculs nous donne les résultats suivants :

**Domaine relevant du régime Forestier** : Répartition par fonctions et par catégorie FRA d'état. Données valables pour 2005 et 2010. De nouveaux plans d'aménagement élaborés après 2000 ont réduit la surface affectée à la production après cette date.

Catégories nationales	Catégories FRA (tableau 1) (en milliers d'ha)			
	Forêt	Autres Terres Boisées	Autres Terres	TOTAUX
Conservation de la biodiversité	24	9	10	43
Production	4			4
Protection-Production				
Usages multiples (accueil du public et conservation)	33	9	5	47
Protection	3	1		4
Rurale			2	2
Accueil du public (services sociaux)	1			1
<b>TOTAUX</b>	<b>65</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>101</b>



**Domaine public ne relevant pas du régime Forestier** (E.N.S.) : Répartition par fonctions et par catégorie d'état boisé

1 300 ha de forêts dédiées à la Conservation de la biodiversité

**Terrains forestiers privés** : Hypothèse de répartition par fonctions et par catégorie d'état boisé

Il n'existe pas de plan de gestion en forêt privée, et donc par l'application de la définition rappelée au § 3.1, aucune fonction principale n'y a été définie. Par conséquent, l'ensemble de la forêt privée se retrouve dans la rubrique "Aucune fonction/fonction inconnue" pour chacune des années de référence.

Sur la base des informations ci-dessus et des expertises locales le tableau ci-dessous a été complété.

### 3.4 Données à insérer dans le tableau T3

**Tableau 3a – Fonction principale désignée**

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Production	6	5	4	4
Protection du sol et de l'eau	13	13	3	3
Conservation de la biodiversité	16	20	25	25
Services sociaux	1	1	1	1
Usages multiples	29	25	33	33
Autre (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)	0	0	0	0
Aucune fonction / fonction inconnue	22	23	19	22
<b>TOTAL</b>	<b>87</b>	<b>87</b>	<b>85</b>	<b>88</b>

**Tableau 3b – Catégories spéciales de désignation et gestion**

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Superficie de domaine forestier permanent	64	65	65	65
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	7	16	43	68 <sup>(1)</sup>
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts	64	65	65	65
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	12	40	41	54

<sup>(1)</sup> + parc national de la Réunion, créé en 2007

### 3.5 Commentaires au tableau T3

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Production	Les rédactions ou les révisions récentes (depuis 2000) des aménagements forestiers ont permis de mieux cerner l'espace réellement orienté vers la production en extrayant les zones d'échecs de plantation et les enclaves en forêt naturelle dont la vocation est un	Dans la période antérieure de 1990, la gestion mettait plus l'accent sur la fonction production, d'où les estimations données de 6 000 ha en 1990. Progressivement, une évolution de la gestion eut lieu au profit de la conservation d'où seulement 5 000 ha en production pour 2000. Les chiffres des zones

	retour à la naturalité. Des récoltes transitoires de bois peuvent cependant se poursuivre encore pendant quelques temps hors des séries de production pour extraire des arbres exotiques introduits dans le cadre d'une préparation au retour à la naturalité	de production continue s'abaisser. Ce changement d'affectation est en cohérence avec les attentes de la société civile.
Protection du sol et de l'eau	Les rédactions ou les révisions récentes des aménagements forestiers ont précisé la vocation de diverses zones dont l'objectif était jusqu'alors vaguement déterminé -plutôt considéré comme de la protection au sens large- pour souligner l'intérêt en matière de la conservation de la biodiversité, d'où un transfert de surface vers la catégorie suivante.	Concernant la protection des du sol et des eaux, l'estimation est de 13 000 ha en 1990. Puis les chiffres apparaissent en baissent. Malgré les apparences, ces chiffres ne reflètent pas une désaffectation pour la protection du sol et de l'eau. Ils traduisent plutôt : <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'une part par la montée en puissance de l'objectif "Conservation de la biodiversité". Il y a une prise de conscience de la richesse de la Réunion en matière de biodiversité, d'endémisme...qui s'est traduite dans les objectifs poursuivis (et par la création du Parc national), d'autant plus que le maintien du couvert forestier assuré par la conservation de la biodiversité est aussi efficace en matière de protection du sol et de l'eau.</li> <li>• d'autre part par la complexification de la gestion forestière, qui conduit de plus en plus de forêts à recevoir des objectifs multiples. Là où il y a 20 ans, on envisageait surtout (voire uniquement) la production de bois, on retient aussi aujourd'hui comme objectifs l'accueil du public, la conservation de la biodiversité.</li> </ul>
Conservation de la biodiversité	Objectif majoritaire clairement affirmé, notamment dans les réserves.	
Services sociaux	Accueil du public	
Usages multiples	Les forêts situées dans le cœur du parc national se trouvent pour partie dans cette rubrique compte tenu de l'importance de la fréquentation touristique et de l'implication du Parc National dans l'accueil.	
Autre (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)		
Aucune fonction / fonction inconnue	Forêt privée en totalité, compte tenu de l'absence de documents de gestion.	
Superficie de domaine forestier permanent		Comme son nom l'indique, il est permanent et évolue de ce fait très peu.
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	La part de forêt (au sens de la FAO) comprise en 2010 dans le périmètre du Parc National de La Réunion a été estimée comme égale à 90% (taux moyen d'inclusion) des terrains en l'état	L'évolution de 1990 à 2005 traduit la mise en place progressive par l'ONF de réserves biologique et réserves naturelles, puis en 2007 la mise en place du Parc National de la Réunion qui intègre ces précédentes réserves

	de forêt relevant du régime forestier plus 100% des terrains privés (environ 10.000 ha) tous en l'état de forêts. Le périmètre du Parc englobe aussi des ATB (landes) et AT (espaces minéraux)	
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts <sup>1)</sup>	C'est la superficie du domaine forestier permanent (forêts publiques). Certaines forêts publiques ne sont pas encore dotées d'un plan d'aménagement (ou disposent d'un plan d'aménagement suranné), mais elles ne sont pas l'objet de menaces, ni même d'exploitation, et ces forêts bénéficient d'un régime de protection particulier.	
Superficie forestière avec un plan d'aménagement		La courbe d'évolution traduit une progression constante de rédaction et de mise en œuvre des aménagements forestiers depuis la fin des années 80, avec un palier au début des années 2000.

**Autres commentaires généraux au tableau**

--

## 4 Tableau T4 – Caractéristiques des forêts

### 4.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme / catégorie	Définition
Forêt naturellement régénérée	Forêt à prédominance d'arbres établis par régénération naturelle.
Espèce introduite	Une espèce, sous-espèce ou taxon inférieur se trouvant <u>en-dehors</u> de son aire de répartition naturelle (passée ou actuelle) et de dissémination potentielle (par ex. en-dehors de l'aire qu'elle occupe naturellement, ou pourrait occuper, sans introduction directe ou indirecte et ou intervention humaine).
<b>Catégories de caractéristiques</b>	
Forêt primaire	Forêt naturellement régénérée d'espèces indigènes où aucune trace d'activité humaine n'est clairement visible et où les processus écologiques ne sont pas sensiblement perturbés.
Autre forêt naturellement régénérée	Forêt naturellement régénérée où les traces d'activité humaine sont clairement visibles.
Autre forêt naturellement régénérée d'espèces introduites ( <i>sous-catégorie</i> )	Autre forêt naturellement régénérée où les arbres sont à prédominance d'espèces introduites
Forêt plantée	Forêt à prédominance d'arbres établis par plantation et/ou ensemencement délibéré.
Forêt plantée d'espèces introduites ( <i>sous-catégorie</i> )	Forêts plantées où les arbres plantés/semés sont à prédominance d'espèces introduites.
<b>Catégories spécifiques</b>	
Plantations d'hévéas	Superficie forestière présentant des plantations d'hévéas.
Mangroves	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation de mangroves.
Bambou	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation à prédominance de bambous.

### 4.2 Données nationales

#### 4.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Office National des Forêts – Direction Régionale de La Réunion Aménagements (mêmes données que FRA2005)	E	Superficies en fonction des habitats (domaine relevant du régime forestier)	2000 à 2009	
Office National des Forêts / Direction de l'agriculture : suivi des défrichements	E	Superficies défrichées	2005 à 2009	

## 4.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Forêt primaire	Même définition que la FAO
Autre forêt naturellement régénérée	Même définition que la FAO
Autre forêt naturellement régénérée d'espèces introduites ( <i>sous-catégorie</i> )	Même définition que la FAO
Forêt plantée	Même définition que la FAO
Forêt plantée d'espèces introduites ( <i>sous-catégorie</i> )	Même définition que la FAO

## 4.2.3 Données de base

D'une manière générale, les formations primaires (55 000 ha) n'ont pas évolué.

En forêt publique, les diverses formes de protection foncière et de gestion garantissent le maintien de leur périmètre. Les travaux de restauration écologique menés çà et là permettent de limiter l'impact des espèces exotiques envahissantes et d'éviter une régression des habitats primaires mais ne permettent pas d'en recréer.

En terrains privés, les défrichements de forêt primaire ou de forêt naturellement régénérée à prédominance d'espèces indigènes ne sont pas autorisés et sont effectivement contrôlés.

Il n'existe pas de plantations d'hévéas à La Réunion

Il n'existe pas de mangroves à La Réunion (tout au plus quelques hectares de ripisylves dites submangroves en bordure d'étangs lagunaires d'eau douce).

Il n'existe pas de véritables bambouseraies plantées ou naturelles à La Réunion. La seule espèce de bambou indigène est une espèce endémique de sous-bois (*Nastus borbonicus*) souvent associée au Tamarin des Hauts (*Acacia heterophylla*). De nombreuses espèces exotiques de bambous ont été introduites à La Réunion, mais elles forment tout au plus des bouquets ou des bosquets épars.

Les forêts naturellement régénérées le sont principalement en essences indigènes, même si les espèces exotiques se révèlent plus dynamiques (leur superficie s'accroît). Les données sont fournies dans le tableau ci-dessous

Toutes les forêts plantées (5 000 ha), quel qu'ait été l'objectif recherché, ont été plantées en espèces exotiques sauf pour environ 300 ha de "Bois de couleur des Bas" et d'un peu de Tamarin des Hauts.

## 4.3 Analyse et traitement des données nationales

### 4.3.1 Estimation et prévision

Pas d'évolution significative tant pour les formations indigènes que pour les plantations volontaires.

#### 4.4 Données à insérer dans le tableau T4

**Tableau 4a**

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt primaire	55	55	55	55
Autres forêts naturellement régénérées	27	27	25	28
...dont d'espèces introduites	2	3	6	8
Forêt plantée	5	5	5	5
...dont d'espèces introduites	5	5	5	4
<b>TOTAL</b>	<b>87</b>	<b>87</b>	<b>85</b>	<b>88</b>

**Tableau 4b**

Catégories de FRA 2010	Superficie (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Plantations d'hévéas (forêt)	0	0	0	0
Mangroves (forêt et ATB)	0	0	0	0
Bambous (forêt et ATB)	0	0	0	0

#### 4.5 Commentaires au tableau T4

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt primaire		Situation stable. La principale menace est celle des espèces exotiques envahissantes contre lesquelles diverses actions de lutte et de contention sont menées
Autre forêt naturellement régénérée		Progression par évolution des friches vers un stade forestier.
Forêt plantée	Plantations de résineux + semis et/ou plantations d'essences locales, dont tamarin.	Situation stable : quasiment pas de nouvelles plantations.
Plantations d'hévéas		
Mangroves		
Bambou		

Autres commentaires généraux au tableau

## 5 Tableau T5 – Établissement des forêts et reboisement

### 5.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Boisement	Établissement d'une forêt par plantation et/ou ensemencement délibéré sur des terres qui n'étaient pas jusque-là classifiées comme forêt.
Reboisement	Rétablissement d'une forêt par plantation et/ou ensemencement délibéré sur des terres classifiées comme forêt.
Expansion naturelle de la forêt	Expansion de la forêt par succession naturelle sur des terres qui, jusque-là, étaient affectées à d'autres utilisations (par ex. succession forestière sur des terres précédemment agricoles).

### 5.2 Données nationales

#### 5.2.1 Sources des données

Les estimations fournies dans le tableau ci-dessous (5.4) se base sur les Services locaux de l'ONF.

### 5.3 Données à insérer dans le tableau T5

Catégories de FRA	Établissement de forêts annuel (hectares/an)			...dont d'espèces introduites (hectares/an)		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Boisement	0	0	0	0	0	0
Reboisement	ND	45	45	ND	10	0
...dont sur des zones plantées précédemment	ND	45	45	ND	10	0
Expansion naturelle de la forêt	ND	ND	500	ND	ND	500

Note: Les chiffres des années de référence se rapportent aux moyennes pour des périodes de cinq ans suivantes: 1988-1992, 1998-2002 et 2003-2007 respectivement.

### 5.4 Commentaires au tableau T5

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Boisement	Depuis plus de vingt ans il n'y a plus eu de boisements établis sur des terres précédemment classifiées comme non forestières	Pas d'évolution
Reboisement	Les travaux de plantation ou d'ensemencement sont uniquement des régénérations de peuplements au rythme actuel d'environ 45 ha par an (source bilan DOCUP 2000-2007)	Les plantations, qui faisaient appel à une large gamme d'essences (cryptoméria, camphrier, champac, voire mahogany) se limitent maintenant à des essences locales (tamarin, et bois de couleurs des hauts : tan rouge, mahots, ...). Après coupes rases, le cryptoméria est ainsi remplacé par des essences indigènes.

Expansion naturelle de la forêt		Il semblerait que la forêt s'étende depuis quelques années (cf sans doute abandon de terres agricoles dans les hauts de l'ouest et développement d' <i>Acacia dealbata</i> ). Cela correspond néanmoins au seul vieillissement des friches secondaires. La variation des critères d'appréciation du seuil Forêt/Autres Terres Boisées peut avoir eu un effet d'amplification soudaine des chiffres alors que la progression s'est probablement inscrite dans une évolution plus linéaire.
---------------------------------	--	---

**Autres commentaires généraux au tableau**

--



## 6 Tableau T6 – Matériel sur pied

### 6.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Matériel sur pied	Volume sur écorce de tous les arbres vivants de plus de X cm de diamètre à hauteur de poitrine (ou au-dessus des contreforts s'ils sont plus hauts). Inclut la tige à partir du sol ou la hauteur de la souche jusqu'à un diamètre de Y cm; peut également inclure les branches d'un diamètre minimal de W cm.
Matériel sur pied d'espèces commerciales	Matériel sur pied (voir définition précédente) d'espèces commerciales.

### 6.2 Données nationales

#### 6.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Office National des Forêts - Direction Régionale de La Réunion (1999). Heinrich et Bartoli - Etude d'inventaire et simulations de récolte des peuplements de cryptoméria	E	Volume dans les plantations de cryptoméria	1999	
Durrieu de Madron, 2008, <i>Expertise sur les références dendrométriques nécessaires au renseignement de l'inventaire national de gaz à effet de serre pour les forêts de la Guadeloupe, Martinique et Réunion</i> , ONFI, 81 p.	M	% des essences Volume sur écorce des principales formations forestières	2004 à 2008	

#### 6.2.2 Données de base

##### Durrieu de Madron, 2008.

Type de formation	Volume sur pied	Superficie ha
Forêt tropicale humide de basse altitude	600 m3/ha	8 140 ha
Forêt semi xérophile	20 m3/ha	3 300 ha
Forêt tropicale humide de moyenne altitude	180 m3/ha	14 670 ha
Tamarinaie	124 m3/ha	2 460 ha
Peuplements de cryptoméria	174 m3/ha	1 880 ha
Forêt tropicale humide de montagne	156 m3/ha	57 550 ha
<b>Total</b>	<b>195 m3/ha</b>	<b>88 000 ha</b>

**ONF, 1999.**

Le seul inventaire général réalisé est celui conduit par Heinrich et Bartoli en 1999 pour l'ONF sur les plantations de cryptoméria. D'après leurs mesures, on pouvait estimer le volume sur pied (découpe au diamètre fin bout 7 cm) en 1999 à environ 306.500 m<sup>3</sup> et en déduire un accroissement annuel moyen pour l'ensemble des peuplements de cryptoméria de l'île à environ 11.130 m<sup>3</sup>/an.

Peuplement	SurfSIG	Année de plantation	Âge début 1999	V(7)/ha	Volume en 1999	Acct moyen
surface analysée	1743.19			volume total en 1999	306,446 m <sup>3</sup>	11,137.3 m <sup>3</sup> /an accroissement moyen annuel en 1999
				production cumulée en 2005	362,132 m <sup>3</sup>	
				volume sur pied en 2005 (récoltes et pertes Dina déduites)	327,132 m <sup>3</sup>	
				volume moyen par ha (rapporté à 1879 ha)	174 m <sup>3</sup>	

Source : Office National des Forêts - Direction Régionale de La Réunion (1999). Heinrich et Bartoli - Etude d'inventaire et simulations de récolte des peuplements de cryptoméria.

**6.3 Analyse et traitement des données nationales****6.3.1 Estimation et prévision**

Pour le tamarin, il convient de retenir un volume de 124 m<sup>3</sup>/ha, et 156 m<sup>3</sup>/ha pour le reste de la forêt tropicale humide de montagne. En moyenne, cela conduit donc à un volume de 195 m<sup>3</sup>/ha, toutes forêts confondues.

**Matériel sur pied des dix espèces les plus répandues**

Pour les conifères (*Cryptomeria japonica*), on peut considérer rétrospectivement sur la période 1990-2000, une production naturelle moyenne de 11.000 m<sup>3</sup>/an et une récolte brute de 5.000 m<sup>3</sup>/an, soit une évolution en dix ans de 60.000 m<sup>3</sup>.

On peut considérer prospectivement sur la période 2005-2010, une production naturelle moyenne de 11.000 m<sup>3</sup>/an et une récolte brute de 6.000 m<sup>3</sup>/an, soit une évolution en cinq ans de 25.000 m<sup>3</sup>.

Pour les feuillus de production (*Acacia heterophylla* et secondairement *Acacia mearnsii*), on peut considérer une surface actuelle de production de 2500 ha et un volume sur pied moyen de 80 m<sup>3</sup>/ha. **Le volume est considéré stable dans le temps.**

**Sur les autres terres boisées,**

On peut considérer un volume sur pied moyen de **20 m<sup>3</sup>/ha (estimation d'expert)**

## 6.4 Données à insérer dans le tableau T6

### Tableau 6a – Matériel sur pied

Catégorie de FRA 2010	Volume (millions de mètres cubes sur écorce)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
<b>Total matériel sur pied</b>	17	17	16,6	17,2	1,1	1,1	1,1	1,0
... dont conifères	0,3	0,3	0,3	0,3	0	0	0	0
... dont feuillus	16,7	16,7	16,3	16,9	1,1	1,1	1,1	1,0
<b>Matériel sur pied d'espèces commerciales</b>	0,6	0,6	0,6	0,6	0	0	0	0

### Tableau 6b – Matériel sur pied: les dix espèces les plus répandues

Les espèces commerciales sont le cryptoméria, le tamarin, ainsi que quelques autres essences feuillues peu représentées (camphrier,...).

Catégorie de FRA 2010 / Nom de l'espèce			Matériel sur pied dans la forêt (millions de mètres cubes)		
Position	Nom scientifique	Nom commun	1990	2000	2005
1 <sup>ère</sup>	<i>Cryptomeria japonica</i>	Cryptoméria du Japon	0,3	0,3	0,3
2 <sup>ème</sup>	<i>Acacia heterophylla</i>	Tamarin des Hauts	0,3	0,3	0,3
3 <sup>ème</sup>	<i>Acacia mearnsii</i>	Zacacia	0,1	0,15	0,2
4 <sup>ème</sup>					
5 <sup>ème</sup>					
6 <sup>ème</sup>					
7 <sup>ème</sup>					
8 <sup>ème</sup>					
9 <sup>ème</sup>					
10 <sup>ème</sup>					
<b>Restantes</b>			16,3	16,25	15,8
<b>TOTAL</b>			<b>17</b>	<b>17</b>	<b>16,6</b>

Notes: - La position se rapporte au degré d'importance en termes de matériel sur pied. Par ex. la 1<sup>ère</sup> position correspondra à l'espèce ayant le volume sur pied le plus élevé. L'an 2000 est l'année de référence à utiliser pour définir la liste des espèces et la position de chaque espèce.

- Les récoltes de cryptoméria et de tamarin réalisées depuis 1990 correspondent à peu près à l'accroissement.

**Tableau 6c – Spécifications des valeurs-seuil**

Rubrique	Valeur	Information complémentaire
Diamètre minimal (cm) à hauteur de poitrine <sup>1</sup> d'arbres inclus dans le matériel sur pied (X)	-	
Diamètre minimal (cm) de la cime pour calculer le matériel sur pied (Y)	-	
Diamètre minimal (cm) des branches incluses dans le matériel sur pied (W)	-	
Le volume est calculé « au-dessus du terrain » (AT) ou « au-dessous de la souche » (AS)	-	

**6.5 Commentaires au tableau T6**

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Total matériel sur pied		
Matériel sur pied de feuillus/conifères		
Matériel sur pied d'espèces commerciales		
Les dix espèces les plus répandues	Seules sont mentionnées les espèces qui sont régulièrement récoltées et pour la part de territoire où cette récolte est possible. Le seul inventaire existant a porté en 1999 sur les plantations de cryptoméria, les autres valeurs sont estimées sommairement.	

Autres commentaires généraux au tableau

<sup>1</sup> Le diamètre à hauteur de poitrine (DHP) se rapporte au diamètre sur écorce mesuré à une hauteur de 1,30 m au-dessus du sol ou de 30 cm au-dessus des contreforts, si ceux-ci ont une hauteur supérieure à un mètre.

## 7 Tableau T7 – Biomasse

### 7.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Biomasse aérienne	Toute biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Biomasse souterraine	Toute biomasse de racines vivantes. Les racelles de moins de 2 mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière.
Bois mort	Toute biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort inclut le bois gisant à la surface, les racines mortes et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à 10 cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays

### 7.2 Données nationales

#### 7.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Durrieu de Madron, 2008, Expertise sur les références dendrométriques nécessaires au renseignement de l'inventaire national de gaz à effet de serre pour les forêts de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion	E	Biomasse à l'ha aérienne, souterraine et bois mort	1985-2008	Sur la base des différentes études écologiques citées dans le rapport d'expertise

#### 7.2.2 Classement et définitions

Mêmes définitions que la FAO

### 7.2.3 Données de base

L'analyse bibliographique débouche sur l'adoption des références suivantes :

Types de formation	Surface (ha)	Biomasse (tonnes/ha)			
		Épigée	Litière et nécromasse	Racine	Total
Forêt tropicale humide de basse altitude	8 140	445	7,6	84,8	537,4
Forêt semi xérophile	3 300	11	0,2	2,2	13,4
Forêt tropicale humide de moyenne altitude	14 670	101	2	20,2	123,2
Forêt tropicale humide de montagne (y compris tamarinaie et cryptomérias)	61 890	89	1,8	17,8	108,6
<b>Total / Moyenne (en fonction de la proportion de chaque type de formation dans la surface totale)</b>	<b>88000</b>	<b>118</b>	<b>2</b>	<b>23</b>	<b>143</b>

- biomasse épigée des arbres : 118 t/ha
- biomasse des racines : 23 t/ha
- litière et nécromasse : 2 t/ha

Aucune donnée d'étude n'est disponible pour les autres terres boisées. Nous retiendrons en conséquence les hypothèses suivantes :

- biomasse épigée en moyenne 4 fois moindre qu'en forêt (comme pour le volume de bois),
- biomasse souterraine : idem
- nécromasse : considérée comme négligeable

### 7.3 Données à insérer dans le tableau T7

Catégorie de FRA 2010	Biomasse (millions de tonnes métriques de poids anhydre)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Biomasse aérienne	10,5	10,5	10,3	10,6	1,7	1,6	1,6	1,5
Biomasse souterraine	2,1	2,1	2	2,1	0,3	0,3	0,3	0,2
Bois mort	0,2	0,2	0,2	0,2	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>12,8</b>	<b>12,8</b>	<b>12,5</b>	<b>12,9</b>	<b>2</b>	<b>1,9</b>	<b>1,9</b>	<b>1,7</b>

#### 7.4 Commentaires au tableau T7

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Biomasse aérienne		
Biomasse souterraine		
Bois mort	<b>Les données sur le bois mort incluent également la biomasse de la litière.</b>	

<b>Autres commentaires généraux au tableau</b>
<p>Les évaluations de biomasse s'appuient sur des données mesurées éparses et partielles. Des résultats précis nécessiteraient des mesures qui pour être statistiquement valables impliqueraient un plan d'échantillonnage important et des prélèvements destructifs, ce qui serait foncièrement incompatible avec l'objectif de conservation affecté à la majeure partie des forêts.</p>

## 8 Tableau T8 – Stock de carbone

### 8.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Carbone dans la biomasse aérienne	Carbone présent dans toute la biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Carbone dans la biomasse souterraine	Carbone présent dans toute la biomasse de racines vivantes. Les racelles de moins de deux mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière.
Carbone dans le bois mort	Carbone présent dans toute la biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort comprend le bois gisant à la surface, les racines mortes et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à dix cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays.
Carbone dans la litière	Carbone présent dans toute la biomasse non vivante dont le diamètre est inférieur au diamètre minimal pour le bois mort (par ex. dix cm), gisant à différents stades de décomposition au-dessus du sol minéral ou organique.
Carbone dans le sol	Carbone organique présent dans les sols minéraux et organiques (y compris les tourbières) jusqu'à une profondeur spécifique indiquée par le pays et appliquée de façon cohérente à travers toutes les séries chronologiques.

### 8.2 Données nationales

Le facteur de conversion entre biomasse et C de l'ordre est de 0,475 Tonne C/Tonne de matière sèche.

Classe nationale	Définition
Épignée	Stock de C dans la biomasse épignée des arbres
Litière	Stock de C équivalent à 1,1 % de celui de la biomasse épignée
Bois mort	Stock de C équivalent à 6,6 % de celui de la biomasse épignée
Racines	Stock de C équivalent à 42 % de celui de la biomasse épignée pour les peuplements semi-xérophiles, 23 % pour les autres peuplements
Sol	Stock de C équivalent à 30 % de celui de la biomasse épignée



### 8.3 Données à insérer dans le tableau T8

Catégorie de FRA 2010	Carbone (Millions de tonnes métriques)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Carbone dans la biomasse aérienne	5	5	4,9	5	0,8	0,8	0,8	0,7
Carbone dans la biomasse souterraine	1	1	1	1	0	0	0	0
<b>Sous-total: Carbone dans la biomasse vivante</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>5,9</b>	<b>6</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>	<b>0,7</b>
Carbone dans le bois mort *	0,4	0,4	0,4	0,4	0	0	0	0
Carbone dans la litière								
<b>Sous-total: Carbone dans le bois mort et la litière</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Carbone dans le sol	1,5	1,5	1,5	1,5	0,2	0,2	0,2	0,2
<b>TOTAL</b>	<b>7,9</b>	<b>7,9</b>	<b>7,8</b>	<b>7,9</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0,9</b>

Il est à noter que les données fournies à la rubrique Carbone dans le bois mort incluent dans ce cas le Carbone de la litière.

Profondeur du sol (cm) utilisée pour estimer le carbone dans le sol	1 m
---	-----

### Commentaires au tableau T8

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Carbone dans la biomasse aérienne		
Carbone dans la biomasse souterraine		
Carbone dans le bois mort	Il est à noter que les données fournies à la rubrique Carbone dans le bois mort incluent dans ce cas le Carbone de la litière.	
Carbone dans la litière		
Carbone dans le sol		

Autres commentaires généraux au tableau

## 9 Tableau T9 – Incendies de forêt

### 9.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Nombre d'incendies	Nombre moyen annuel d'incendies de végétation.
Superficie touchée par les incendies	Superficie moyenne annuelle touchée par les incendies de végétation.
Incendie de végétation (terme supplémentaire)	Tout incendie de végétation indépendamment de la source d'allumage, du dégât ou du bénéfice.
Incendie non contrôlé	Tout incendie de végétation <u>non planifié et non contrôlé</u> qui, quelle que soit sa source d'allumage, peut nécessiter une action d'extinction ou toute autre action conforme à la politique des organisations de lutte contre le feu.
Feu planifié	Un feu de végétation, quelle que soit sa source d'allumage, qui brûle conformément à des objectifs de gestion et qui ne nécessite pas de mesures d'extinction ou qui nécessite de mesures d'extinction limitées.

### 9.2 Donnée nationales

#### 9.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Rapports annuels de surfaces forestières incendiées (DAF)	E	Surface forestière incendiée	1990 à 2008	

#### 9.2.2 Classement et définitions

Catégorie FRA	Subdivision éventuelle	Caractéristiques	Conséquences	Références quantifiées
Perturbation par le feu		Les forêts de La Réunion sont sensibles aux incendies malgré une pluviométrie moyenne élevée. Les précipitations sont en effet inégalement réparties dans le temps et dans l'espace ; les terrains généralement très perméables ne retiennent pas l'eau dans le sol. Les zones les plus souvent affectées par les incendies sont situées sous le vent à basse altitude (zone sèche) ou en montagne (tamariniaie de l'ouest, remparts, etc.). L'étendue incendiée est annuellement très variable, liée aux conditions climatologiques particulières de la saison et aux capacités de lutte contre l'incendie en fonction de l'accessibilité du terrain. Des dispositifs de D.F.C.I (Défense des Forêts Contre l'Incendie) sont développés : patrouilles de prévention, réseaux d'accès et de points d'eau.	Destruction du capital de végétation en place et le cas échéant du capital de ressource en bois et de l'investissement constitués. Mise à nu de sols très sensibles à l'érosion (pluies torrentielles sur limons). Ouverture du milieu à des plantes exotiques envahissantes extrêmement opportunistes (ajonc d'Europe en particulier)	<i>voir tableau des surfaces forestières incendiées annuelles</i>  <i>nota: un chiffre annuel isolé ne saurait rendre compte de la réalité moyenne des incendies et la seule moyenne ne saurait rendre compte du risque de l'ampleur de certains incendies</i>

### 9.2.3 Données de base

Source : Rapports annuels de surfaces forestières incendiées (DAF) (pour chaque incendie de forêt, il doit en être fait rapport à la DAF : ce sont ici les surfaces cumulées par année telles qu'issues des rapports essentiellement établis et transmis par l'ONF)

Année	Nombre de d'incendies	Surface forestière incendiée
1990	24	43,9 ha
1991	10	24,5 ha
1992	20	43,6 ha
1993	16	32,1 ha
1994	16	21,9 ha
1995	12	55,4 ha
1996	23	491,2 ha
1997	9	3,9 ha
1998	28	100,2 ha
1999	18	797,1 ha
2000	16	9,6 ha
2001	20	82,5 ha
2002	17	68,5 ha
2003	8	1,4 ha
2004	7	6,9 ha
2005	22	56,5 ha
2006	7	70,4 ha
2007	0	0 ha
2008	21	52,4 ha

## 9.3 Analyse et traitement des données nationales

### 9.3.1 Estimation et prévision

Pour les superficies forestières incendiées :  
 la référence "moyenne 1990" correspond à la moyenne de la période 1990-1992,  
 la référence "moyenne 2000" correspond à la moyenne de la période 1998-2002,  
 la référence "moyenne 2005" correspond à la moyenne de la période 2003-2007,

Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous.

## 9.4 Données à insérer dans le tableau T9

Tableau 9a

Catégorie de FRA 2010	Moyenne annuelle sur une période de 5 ans					
	1990		2000		2005	
	1000 hectares	nombre d'incendies	1000 hectares	nombre d'incendies	1000 hectares	nombre d'incendies
Superficie totale de terres touchées par les incendies	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
... dont de forêt	0,037	18	0,212	20	0,027	9
... dont d'autres terres boisées	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
... dont d'autres terres	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.

Tableau 9b

Catégorie de FRA 2010	Proportion de superficie forestière touchée par des incendies (%)		
	1990	2000	2005
Incendie non contrôlé	100%	100%	100%
Feu planifié	0%	0%	0%

Note: Les chiffres des années de référence se rapportent aux moyennes des superficies touchées annuellement pour les périodes de cinq ans suivantes: 1988-1992, 1998-2002 et 2003-2007 respectivement.

## 9.5 Commentaires au tableau T9

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Superficie touchée par les incendies	Les données disponibles ne concernent que les incendies en zones de forêt. Il se produit régulièrement des incendies hors forêt qui peuvent affecter les zones de savane, de broussailles basses ou de champs de cannes à sucre.	La Réunion n'a pas connu de grands incendies forestiers depuis 2000. Il semble donc que les dispositifs mis en place (équipements, patrouilles, coordinations interservices,...) assurent une prévention et une protection efficaces. Un plan départemental de protection des forêts contre l'incendie 2008-2014 vient institutionnaliser cette stratégie d'action publique collective.
Nombre d'incendies		
Incendie non contrôlé / Feu planifié		

Autres commentaires généraux au tableau

## 10 Tableau T10 – Autres perturbations influençant la santé et vitalité des forêts

### 10.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Perturbation	Perturbation occasionnée par tout facteur (biotique ou abiotique) qui lèse la vigueur et la productivité de la forêt et qui n'est pas le résultat direct d'activités humaines.
Espèce envahissante	Espèce non indigène pour un écosystème déterminé dont l'introduction et la propagation occasionne, ou est susceptible d'occasionner, des dommages socioculturels, économiques ou environnementaux, ou qui peut nuire à la santé humaine.
Catégorie	Définition
Perturbation par les insectes	Perturbation occasionnée par des ravageurs.
Perturbation par les maladies	Perturbation occasionnée par des maladies attribuables à des agents pathogènes, comme les bactéries, les champignons, les phytoplasmes ou les virus.
Perturbation par d'autres agents biotiques	Perturbation occasionnée par des agents biotiques autre que les insectes ou les maladies, comme le broutage par la faune sauvage, le pâturage, les dommages physiques causés par des animaux, etc.
Perturbation par des facteurs abiotiques	Perturbations occasionnées par des facteurs abiotiques, comme la pollution de l'air, la neige, les tempêtes, la sécheresse, etc.

### 10.2 Données nationales

#### 10.2.1 Classement et définitions

Catégorie FRA	Subdivision éventuelle	Caractéristiques	Conséquences	Références quantifiées
Perturbation par les insectes		On ne déplore pas en forêt de manière apparente de perturbations généralisées dues à des insectes. Les problèmes signalés et étudiés demeurent spécifiques ou localisés. L'attention est le plus souvent retenue par les dégâts sur les plantations (criquets sur tamarins, charançons sur camphriers) ou par ceux sur des espèces indigènes rares (bois blanc, petit tamarin,...) présentant des difficultés de régénération. L'impact des espèces introduites (fourmis par exemple) sur le fonctionnement des écosystèmes est cependant encore largement méconnu et sans doute sous-estimé.	Echec plus ou moins important de plantations. Déformations de croissance. Difficultés de régénération.	<i>pas de références quantifiées</i>
Perturbation par les maladies		On ne déplore pas non plus en forêt de manière apparente de perturbations généralisées dues à des maladies. Les problèmes signalés et étudiés demeurent spécifiques ou localisés. L'attention est le plus souvent retenue par les dégâts sur les plantations (déperissement de filaos par ailleurs situés en conditions stationnelles difficiles, armillaire sur plantations de	Dépérissements dans des plantations. Difficultés de régénération.	<i>pas de références quantifiées</i>

		<p>natte) ou par ceux sur des espèces indigènes peu fréquentes</p>		
Autres perturbations	Cyclones	<p>La Réunion se situe dans une zone de trajectoire habituelle des cyclones et connaît en moyenne environ un cyclone important par décennie. Les formations végétales originales de l'île se sont adaptées à cet aléa (faible hauteur des arbres, capacité à continuer à pousser même couché). Elles ne sont pas directement détruites par les cyclones et retrouvent rapidement un aspect général normal. Les trouées occasionnées par les chablis épars sont en revanche des portes ouvertes aux espèces exotiques envahissantes.</p> <p>Les plantations forestières sont plus sensibles aux dégâts cycloniques, même si à l'expérience ce sont les essences statistiquement les plus résistantes comme le cryptoméria qui ont été maintenues.</p>	<p>Chablis, pertes de récolte et de production, destruction de plantations. Diffusion des espèces exotiques envahissantes.</p>	<p><i>pas de séries statistiques disponibles sur les dégâts forestiers. Le cyclone Dina en janvier 2002 a provoqué environ 25000 m<sup>3</sup> de chablis de cryptoméria.</i></p>
	Eruptions volcaniques	<p>La fréquence éruptive (plusieurs fois par an) du Piton de la Fournaise est l'une des plus élevées au monde. Les coulées de lave, souvent circonscrites dans le secteur inhabité de l'Enclos et du Grand Brûlé, recouvrent généralement des étendues minérales ou des zones de végétation régulièrement affectées par ce phénomène. Il arrive cependant parfois que des formations forestières anciennes soient détruites par les flots de lave (à l'exemple du rempart de Bois Blanc en 2005). Dans le processus de recolonisation végétale des coulées refroidies, plusieurs espèces exotiques (<i>Casuarina equisetifolia</i>, <i>Psidium cattleianum</i>,...) ont pris une part dominante par rapport à la succession naturelle des espèces indigènes.</p>	<p>Recolonisation des laves dominée par des espèces exotiques. Destruction occasionnelle de secteurs bien conservés de forêt naturelle ancienne.</p>	<p><i>pas de références quantifiées</i></p>
	Pâturage divagant	<p>Malgré la mise en place de filières d'élevage professionnelles bien structurées sur de véritables prairies bien délimitées, la pratique du pâturage divagant en forêt, bien que devenue entièrement illégale, persiste encore dans plusieurs secteurs de tamariniaie ou de végétation de montagne. Elle provoque la destruction de régénérations, la réduction de la biodiversité indigène et la diminution de la densité arborée.</p>	<p>Banalisation floristique. Echecs de régénération, réduction de la densité forestière.</p>	<p><i>pas de références quantifiées</i></p>

Autres perturbations	Plantes exotiques envahissantes	<p>Comme dans la plupart des systèmes insulaires isolés, c'est à La Réunion le problème majeur de perturbation des écosystèmes. Les plantes exotiques envahissantes sont présentes dans tous les étages de végétation. Elles ont largement supplanté la végétation originelle en zone semi-sèche. Les milieux forestiers fermés humides (mégathermes et mésothermes) résistent assez bien, mais les exotiques envahissantes profitant de la moindre ouverture de manière plus dynamique que les indigènes bloquent certains processus de renouvellement naturel. Les zones de haute montagne sont en général assez peu envahies car la ceinture de végétation introduite tropicale des bas n'est pas en mesure d'y diffuser des plantes adaptées ; en revanche les quelques espèces d'origine tempérée présentes peuvent s'avérer extrêmement virulentes (exemple de l'ajonc d'Europe).</p> <p>Parmi les principales espèces exotiques envahissantes, il y a peu d'arbres (exceptions : <i>Acacia mearnsii</i>, <i>Syzygium jambos</i>, <i>Fraxinus floribunda</i> ,...), en revanche beaucoup d'espèces lianescentes (<i>Rubus alceifolius</i>, <i>Hiptage benghalensis</i>, <i>Fuchsia magellanica</i>,...), buissonnantes (<i>Dichrostachys cinerea</i>, <i>Leucaena leucocephala</i>, <i>Ulex europeaus</i>, <i>Ligustrum robustum</i>, <i>Psidium cattleianum</i>...) ou de plantes de sous-bois rhizomateuses (<i>Hedychium sp.</i>, <i>Clidemia hirta</i>,...). La lutte contre les espèces exotiques envahissantes fait l'objet d'importants programmes concertés de prévention, de surveillance et de travaux d'élimination, cependant nécessairement ciblés et insuffisants compte tenu de l'ampleur du problème</p>	<p>Etouffement de la végétation et blocage des processus de régénération. Atteinte au fonctionnement des écosystèmes. Réduction de la biodiversité. Augmentation des risques d'incendie. Banalisation de la végétation. Modification des paysages et des ambiances</p>	<p><i>phénomène d'ordre général plus ou moins intense selon les situations ; pas d'outil de suivi quantifié global mis en place pour l'instant</i></p>
	Autres perturbations	Mammifères introduits	<p>L'introduction des rats à La Réunion est peut-être responsable de la difficulté de régénération de certaines espèces indigènes à gros fruits.</p>	<p>Impact mal connu</p>
	Espèces disparues	<p>La disparition de certains animaux (roussette volante, perroquets, tortues terrestres, solitaire) à La Réunion a réduit la capacité de dispersion des graines de certaines espèces indigènes à gros fruits.</p>	<p>Impact certain mais difficilement mesurable a posteriori</p>	<p><i>pas de références quantifiées</i></p>

	Braconnage	<p>Les prélèvements sauvages de végétaux en forêt ont largement contribué à la raréfaction voire à la disparition de certaines espèces.</p> <p>Les palmistes rouge et blanc (<i>Acanthophoenix rubra</i>, <i>Dictyosperma alba</i>) recherchés pour le cœur comestible de leur bourgeon terminal (chou-palmiste) ont quasiment disparu des paysages naturels : malgré une culture désormais pratiquée sur des parcelles agricoles et malgré une capacité importante de régénération et de dispersion par les oiseaux, les palmistes peinent à recouvrir leur place en forêt car ils y sont encore braconnés.</p> <p>Les prélèvements encore très vivaces d'écorces d'arbres réputés à tort ou à raison pour leurs vertus médicinales ont provoqué le déclin dramatique de plusieurs espèces endémiques (<i>Ochrosia borbonica</i>, <i>Dombeya populnea</i>, <i>Foetidia mauritiana</i>,...).</p>	Raréfaction ou disparition de certaines espèces	<i>pas de références quantifiées, voir cependant la liste des espèces menacées</i>
--	------------	--	---	--

### 10.2.2 Données de base

Les données ne sont pas suffisantes pour réaliser des estimations. Sur la base des expertises locales, une information a été donnée au tableau T10c.

### 10.3 Données à insérer dans le tableau T10

Tableau 10a – Perturbations

Catégorie de FRA 2010	Superficie forestière touchée (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Perturbation par les insectes	ND	ND	ND
Perturbation par les maladies	ND	ND	ND
Perturbation par d'autres agents biotiques	ND	ND	ND
Perturbation occasionnée par des facteurs abiotiques	ND	ND	ND
<b>Superficie totale touchée par des perturbations</b>	ND	ND	ND

Tableau 10b – Les plus importantes infestations d'insectes et éruptions de maladies influençant la santé et vitalité de la forêt

Description / Nom	Espèce d'arbre ou genre touché (nom scientifique)	Année(s) de la dernière infestation/éruption	Superficie touchée (1000 hectares)	Si cyclique, cycle approx. (ans)
ND	ND	ND	ND	ND



**Tableau 10c – Superficie de forêt touchée par des espèces envahissantes ligneuses**

<b>Nom scientifique de l'espèce envahissante ligneuse</b>	<b>Superficie forestière touchée 2005 (1000 hectares)</b>
<i>Rubus alceifolius</i>	10
<i>Psidium cattleyanum</i>	8
<i>Lantana camara</i>	5
<i>Casuarina sp</i>	10
<i>Acacia dealbata</i>	8
<b>Superficie forestière totale touchée par des espèces envahissantes ligneuses</b>	<b>40</b>

Note: La superficie forestière totale touchée par des espèces envahissantes ligneuses ne correspond pas nécessairement à la somme des valeurs indiquées précédemment étant donné qu'il pourrait y avoir superposition. **Les superficies indiquées sont données à dire d'expert.**

#### 10.4 Commentaires au tableau T10

<b>Variable / catégorie</b>	<b>Commentaires sur les données, les définitions, etc.</b>	<b>Commentaires sur les tendances indiquées</b>
Perturbation par les insectes		
Perturbation par les maladies		
Perturbation par d'autres agents biotiques		
Perturbation occasionnée par des facteurs abiotiques		
Les plus importants infestations/ éruptions		
Espèces envahissantes		

<b>Autres commentaires généraux au tableau</b>

## 11 Tableau T11 – Extraction de bois et valeur du bois extrait

### 11.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Extraction de bois industriel	Le bois rond extrait (volume de bois rond sur écorce) pour la production de biens et de services autres que la production d'énergie (bois de feu).
Extraction de bois de feu	Le bois extrait pour la production d'énergie, que ce soit pour usage industriel, commercial ou domestique.

### 11.2 Données nationales

#### 11.2.1 Données de base

L'exploitation du bois de feu ne fait pas l'objet de suivis statistiques. Le bois de feu concerne des petits circuits ruraux assez mal connus sur des ressources provenant essentiellement de terrains privés. Les estimations sont faites à dire d'expert par comparaison d'importance avec l'exploitation de bois d'œuvre. Elles sont directement insérées dans le tableau final.

L'extraction de bois d'œuvre (cryptoméria et tamarin) est restée relativement stable de 1990 à 2007, aux environs de 5000 m<sup>3</sup> bruts par an (5 700 m<sup>3</sup> précisément pour 2005). Elle augmentera à partir de 2008.

### 11.3 Données à insérer dans le tableau T11

Catégorie de FRA 2010	Extraction de bois industriel			Extraction de bois de feu		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Volume total (1000 m <sup>3</sup> sur écorce)	5	5	5,7	3	2,5	2,3
... dont provenant de la forêt	5	5	5,7	3	2,5	2,3
Valeur unitaire (monnaie nationale / m <sup>3</sup> sur écorce)	300	360	60	150	200	35
Valeur totale (1000 monnaie nationale)	1500	1800	342	450	500	80,5

Note: Les chiffres des années de référence se rapportent aux moyennes pour des périodes de cinq ans suivantes: 1988-1992, 1998-2002 et 2003-2007 respectivement.

	1990	2000	2005
Nom de la monnaie nationale	Franc français	Franc français	Euro

#### 11.4 Commentaires au tableau T11

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Volume total de bois industriel		
Volume total de bois de feu		
Valeur unitaire		
Total value		

Autres commentaires généraux au tableau

## **12 Tableau T12 – Extraction de produits forestiers non ligneux et valeur des PFNL extraits**

Pas de données pour ce tableau.

## 13 Tableau T13 – Emploi

### 13.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Emploi-équivalent plein temps (EPT)	Unité de mesure correspondant à une personne travaillant plein temps pendant une période de référence spécifiée.
Emploi	Inclut toute personne pourvue d'un emploi salarié ou à titre indépendant
Emploi salarié	Toute personne qui, durant la période de référence, a effectué un travail moyennant <u>un salaire ou un traitement</u> en espèces ou en nature.
Emploi à titre indépendant	Personne qui, durant la période de référence, a effectué un travail en vue d'un <u>bénéfice ou gain familial</u> en espèces ou en nature (par ex. les employeurs, les personnes travaillant pour leur propre compte, les membres de coopératives de producteurs, les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale).

### 13.2 Données nationales

#### 13.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Office National des Forêts - Direction Régionale de La Réunion. Plaquette de présentation 2004.	E	Emplois ONF	2003	
Pour la vanille : Claire Walbaum - rapport de stage ONF Réunion - Juillet 2003. "Diagnostic et propositions d'action pour les concessions de vanille de St-Philippe et Ste Rose"	E	Production de vanille en forêt	2003	
Evaluation sommaire à dire d'expert (B. Navez)	E	Emplois hors ONF		

#### 13.2.2 Données de base

Ce bilan (donné ci-dessous) agrège les emplois des salariés propres de l'ONF, ceux des personnes engagées sur les chantiers d'insertion encadrés par l'ONF et une évaluation en ETP "équivalent temps plein" des autres personnes tirant un revenu direct d'une activité en forêt.

Emplois ONF (Office national des forêts) :

Nombre de salariés employés ou encadrés par l'ONF	Nombre (2003)
Fonctionnaires	93
Volontaires Civils de l'Aide Technique	5
Ouvriers permanents	180
Ouvriers occasionnels	24
Stagiaires en insertion	380
<b>Total</b>	<b>682</b>

Source : Office National des Forêts - Direction Régionale de La Réunion. Plaquette de présentation 2004 (chiffres 2003).

En appliquant la classification FRA, on aurait :

Catégories FRA	Nombre (2003)
Production primaire de biens	50
Emplois dans les aires protégées	632

La production primaire de biens concerne la part d'activité en ETP consacrée à la production de bois (travaux sylvicoles sur les peuplements de production et mobilisation des bois). L'essentiel de l'activité porte cependant sur la production de services (travaux de restauration des terrains et des écosystèmes, équipements touristiques, études, surveillance, formation par l'insertion), concernant des salariés de l'ONF ou bien des personnels en insertion. L'ensemble est retenu comme "emplois dans les aires protégées".

Emplois hors ONF :

Classes	Production primaire de biens	Production de services
Exploitation forestière	10	
Travaux forestiers	5	10
Etude et conservation des milieux forestiers		15
Chantiers d'insertion		50
Activité touristique en forêt		15
Récolte de produits divers	20	
Production de vanille en forêt	49	
Charbonniers	5	
Chasse		5
<b>Total</b>	<b>89</b>	<b>95</b>

Sources :

1. Evaluation sommaire à dire d'expert (B. Navez)
2. Pour la vanille : Claire Walbaum - rapport de stage ONF Réunion - Juillet 2003. "Diagnostic et propositions d'action pour les concessions de vanille de St-Philippe et Ste Rose"

*Commentaires :* pour la vanille 243 producteurs ont été identifiés dont au moins 80% cultivent sous couvert forestier (61% sur concession ONF). La vente de la vanille procure en moyenne 25% des revenus de l'exploitant.

### 13.3 Analyse et traitement des données nationales

#### 13.3.1 Estimation et prévision

La Synthèse des données nationales nous donne le tableau suivant (pour 2003)

Catégorie FRA	Nombre d'emplois forestiers
Production primaire de biens	139

#### 13.3.2 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Pour 2005 on estimera que la situation est restée stable. Les données sont également supposées valables pour l'année 2000.

### 13.4 Données à insérer dans le tableau T13

Catégorie de FRA 2010	Emploi (1000 EPT)		
	1990	2000	2005
Emploi dans la production primaire de biens	ND	0.14	0.14
...dont emploi salarié	ND	0.05	0.05
... dont emploi à titre indépendant	ND	0.09	0.09
Emploi dans la gestion des aires protégées	ND	0.63	0.63

### 13.5 Commentaires au tableau T13

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Emploi dans la production primaire de biens		Stabilité
Emploi salarié / Emploi à titre indépendant		
Emploi dans la gestion des aires protégées		Augmentation en 2007, en lien avec la création du Parc National (+ 80 ETP).

#### Autres commentaires généraux au tableau

Ce bilan agrège les emplois des salariés propres de l'ONF, ceux des personnes engagées sur les chantiers d'insertion encadrés par l'ONF et une évaluation en ETP "équivalent temps plein" des autres personnes tirant un revenu direct d'une activité en forêt.

## 14 Tableau T14 – Cadre politique et juridique

### 14.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Politique forestière	L'ensemble des orientations et des principes d'actions adoptés par les autorités publiques en harmonie avec les politiques nationales socioéconomiques et environnementales dans un pays donné et destinés à orienter les décisions futures portant sur l'aménagement, l'utilisation et la conservation de la forêt et des arbres au bénéfice de la société.
Déclaration de politique forestière	Le document décrivant les objectifs, les priorités et les mesures d'application de la politique forestière.
Programme forestier national	Expression générique désignant un large éventail d'approches pour la formulation, la planification et la mise en œuvre de politiques forestières aux niveaux national et sous-national. Le programme forestier national désigne le cadre et les orientations pour le développement du secteur forestier dans les pays qui en prennent l'initiative à travers la consultation et la participation de toutes les parties prenantes et en accord avec les politiques d'autres secteurs et les politiques internationales.
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt	Ensemble de règles décrétées par l'autorité législative d'un pays réglementant l'accès aux ressources forestières ainsi que leur gestion, conservation et utilisation.

### 14.2 Données à insérer dans le tableau T14

Indiquer l'existence des éléments suivants: (2008)		
<b>Déclaration de politique forestière de portée nationale</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non
Si OUI, indiquer :	Année de l'approbation	2007
	Référence du document	Déclaration du ministre de l'agriculture et de la pêche du 21 novembre 2007, en conclusion des Assises de la Forêt et à la suite du Grenelle de l'Environnement conclu par le Président de la République le 25 octobre 2007. Cette déclaration appelle à l'élaboration d'un plan d'actions pour la politique forestière. Un plan d'actions forêt est intégré à la stratégie nationale pour la biodiversité.
<b>Programme forestier national (pfn)</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non
Si OUI, indiquer:	Dénomination du pfn dans le pays	Programme forestier national 2006-2015
	Année de démarrage	2006
Statut actuel	<input type="checkbox"/>	En cours de formulation
	<input checked="" type="checkbox"/>	En cours d'application
	<input type="checkbox"/>	En révision
	<input type="checkbox"/>	Processus temporairement suspendu



	Référence du document ou site web	<a href="http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/foret-bois/biodiversite-plan-d-action-pour-la-foret">http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/foret-bois/biodiversite-plan-d-action-pour-la-foret</a>
<b>Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt de portée nationale</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui, il existe une loi forestière spécifique
	<input type="checkbox"/>	Oui, mais les règles sur la forêt sont incorporées dans une autre législation (plus générale)
	<input type="checkbox"/>	Non, les questions forestières ne sont pas réglementées par la législation nationale
Si OUI, indiquer:	Année de l'adoption	Code Forestier révisé en 2001
	Année du dernier amendement	2008
	Référence du document	Code Forestier (Loi n°2001-602 du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt).

<b>En cas de responsabilité décentralisée dans l'élaboration de la politique et/ou législation forestière, indiquer l'existence des éléments suivants et expliquer, dans les commentaires relatifs au tableau, la façon dont la responsabilité est organisée dans votre pays lors de l'élaboration décentralisée de la politique et/ou législation forestière.</b>	
<b>4. Déclarations décentralisées de politique forestière</b>	<input type="checkbox"/> Oui
	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Dans l’AFFIRMATIVE, indiquer le nombre de régions/départements/provinces ayant adopté des déclarations de politique forestière	
<b>5. Lois décentralisées (Actes juridiques ou Codes) sur la forêt</b>	<input type="checkbox"/> Oui
	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Si OUI, indiquer le nombre de régions/départements/provinces ayant des lois sur les forêts	

### 14.3 Commentaires au tableau T14

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
Déclaration de politique forestière de portée nationale	
Programme forestier national (pfn)	
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt de portée nationale	
Déclarations décentralisées de politique forestière	
Lois décentralisées (Actes juridiques ou Codes) sur la forêt	
<b>Autres commentaires généraux au tableau</b>	

## 15 Tableau T15 – Cadre institutionnel

### 15.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Ministre responsable de l'élaboration de politiques forestières	Ministre détenant la responsabilité principale sur les questions forestières et la formulation de la politique forestière.
Directeur des forêts	Le Directeur des forêts – ou chef de l'administration forestière - est le fonctionnaire en charge de l'application du mandat de l'administration publique relatif aux forêts.
Degré de subordination	Nombre de degrés hiérarchiques administratifs entre le Directeur des forêts et le Ministre.
Diplôme universitaire	Titre obtenu auprès d'une université après au moins trois ans d'études post-secondaires.

### 15.2 Données à insérer dans le tableau T15

Tableau 15a Institutions

Catégories de FRA	2008
Ministre responsable de la formulation de politiques forestières: donner le titre complet	Ministre de l'agriculture et de la pêche
Degré de subordination du Directeur des forêts au sein du Ministère	X 1 <sup>er</sup> degré de subordination par rapport au Ministre
	2 <sup>ème</sup> degré de subordination par rapport au Ministre
	3 <sup>ème</sup> degré de subordination par rapport au Ministre
	4 <sup>ème</sup> degré, ou degré plus bas, de subordination par rapport au Ministre
Autres organismes forestiers publics au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Office National des Forêts (ONF) : forêts de l'Etat et des Collectivités Locales</li> <li>- Centre National Professionnel de la Propriété Forestière (CNPPF) : forêts privées</li> <li>- Groupement d'Intérêt Public pour les écosystèmes forestiers : ECOFOR</li> <li>- Inventaire Forestier National (IFN)</li> </ul>
Institution(s) responsable(s) de l'application des lois forestières	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Office National des Forêts (ONF) : forêts de l'Etat et des Collectivités Locales</li> <li>- Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF) : coordination et animation au sein du CNPPF : forêts privées</li> <li>- Institut pour le Développement Forestier (IDF) : recherche, formation et diffusion des connaissances au sein du CNPPF : forêts privées</li> </ul>

**Tableau 15b – Ressources humaines**

Catégories de FRA	Ressources humaines au sein des institutions forestières publiques					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Effectifs totaux	ND	ND	65	20 %	76	18 %
...dont possédant un diplôme universitaire ou équivalent	ND	ND	ND	ND	22	14 %

1. Note: Sont incluses les ressources humaines au sein des institutions forestières publiques à l'échelle sous-nationale
2. Sont exclues les personnes travaillant dans des entreprises de l'État, dans l'enseignement et la recherche ainsi que les travailleurs saisonniers/temporaires.

### 15.3 Commentaires au table T15

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Ministre responsable de la formulation de politiques forestières		
Degré de subordination du Directeur des forêts au sein du Ministère		
Autres organismes forestiers publics au niveau national	NB : il s'agit ici des organismes forestiers publics au niveau national	
Institution(s) responsable(s) de l'application des lois forestières	Même remarque que ci-dessus.	
Ressources humaines au sein des institutions forestières publiques		

#### Autres commentaires généraux au tableau

--

## 16 Tableau T16 – Formation et recherche

### 16.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Education forestière	Programme d'enseignement post secondaire centré sur la forêt et sujets associés
Doctorat	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée totale d'études d'environ huit ans.
Master ou équivalent	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée d'études de cinq ans.
Licence ou équivalent	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée d'études de trois ans. .
Diplôme ou Brevet de technicien	Qualification délivrée par un établissement technique d'enseignement supérieur consistant en un ou trois ans d'enseignement post-secondaire.
Centres de recherche forestière financés par des fonds publics	Centres de recherche réalisant principalement des programmes de recherche sur les questions forestières. Le financement de ces centres est fait principalement sur fonds publics ou à travers d'institutions publiques.

### 16.2 Données nationales

#### 16.2.1 Données de base

Aucun établissement de formation forestière à la Réunion.

### 16.3 Données à insérer dans le tableau T16

Catégories de FRA	Nombre de diplômés <sup>1</sup> en éducation relative à la forêt					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Master en sciences forestières ou équivalent	0	0	0	0	0	0
Licence en sciences forestières ou équivalentes	0	0	0	0	0	0
Diplôme / Brevet de technicien forestier	0	0	0	0	0	0
Catégories de FRA	Cadres travaillant dans les centres de recherche forestière financés par des fonds publics <sup>2</sup>					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Doctorat	0	0	0	0	0	0
Master ou équivalent	2	0 %	2	0 %	3	33 %
Licence ou équivalent	0	0	0	0	0	0

Notes:

1. Le terme « diplômés » se réfère aux étudiants ayant achevé avec succès des études de niveau équivalent ou supérieur à une licence ou bien ayant obtenu un diplôme ou brevet de technicien forestier.
2. Inclut tous les diplômes en sciences et pas seulement en sciences forestières

#### 16.4 Commentaires au tableau T16

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Nombre annuel de diplômés dans le pays		Aucun, pas d'établissement de formation de ce niveau à la Réunion.
Cadres travaillant dans les centres de recherche forestière financés par des fonds publics		

Autres commentaires généraux au tableau

## 17 Tableau T17 – Recouvrement des recettes publiques et dépenses

### 17.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Recettes forestières	Toute recette de l'État perçue sur la production intérieure (domestique) et le commerce de produits et de services forestiers. À ces fins, sont inclus dans les produits forestiers: le bois rond, le bois scié, les panneaux en bois, les pâtes et papiers, et les PFNL. Pour autant que possible, cette catégorie doit inclure les recettes perçues par tous les niveaux de l'État (c'est-à-dire niveau central, régional/provincial et municipal) mais doit exclure les bénéfices des entreprises commerciales publiques
Dépenses publiques	Toute dépense de l'État en faveur d'activités relatives aux forêts (définies par la suite).
Dépenses opérationnelles (sous-catégorie des dépenses publiques)	Toute dépense de l'État en faveur d'organismes publics exclusivement engagés dans le secteur forestier. Lorsque l'administration forestière fait partie d'un organisme public plus grand (par ex. département ou ministère), seulement la composante du secteur forestier des dépenses totales de l'organisme en question est incluse. Pour autant que possible, sont également incluses les autres institutions (par ex. de recherche, de formation ou de commercialisation) exclusivement engagées dans le secteur forestier, mais sont exclues les dépenses des entreprises commerciales publiques.
Paiements de transferts (sous-catégorie des dépenses publiques)	Toute dépense de l'État en faveur de mesures directes (transferts) d'incitation financière versée à des organismes non gouvernementaux et du secteur privé, à des collectivités, des entreprises ou des particuliers œuvrant dans le secteur forestier pour la mise en oeuvre d'activités relatives aux forêts.
Financement interne	Dépenses publiques financées grâce à des ressources financières publiques d'origine interne (domestique), y compris: les recettes forestières retenues, les fonds associés aux forêts et les allocations du budget national (par ex. de sources de revenus publics de secteurs non forestiers).
Financement externe	Dépenses publiques financées grâce à des allocations et prêts de donateurs, d'organisations non gouvernementales, d'organismes internationaux pour le financement et d'organisations internationales lorsque ces fonds sont canalisés à travers des institutions nationales publiques.

### 17.2 Données nationales

#### 17.2.1 Sources des données

Les informations fournies ci-dessous sont basées sur les Bilans d'activité de l'ONF.

### 17.3 Données à insérer dans le tableau T17

Tableau 17a – Recettes forestières

Catégories de FRA	Recettes (1000 en monnaie nationale)	
	2000	2005
Recettes forestières	0	0

Tableau 17b – Dépenses publiques dans le secteur forestier par source de financement

Catégories de FRA	Financement interne (1000 en monnaie nationale)		Financement externe (1000 en monnaie nationale)		Total (1000 en monnaie nationale)	
	2000	2005	2000	2005	2000	2005
Dépenses opérationnelles	1200	1200	1800	1800	3000	3000
Paiements de transferts	0	0	0	0	0	0
<b>Total dépenses publiques</b>	1200	1200	1800	1800	3000	3000
Si les paiements de transferts sont destinés à la gestion et la conservation des forêts, indiquer pour quels objectifs spécifiques ils ont été effectués - Cocher toutes les cases applicables.	<input checked="" type="checkbox"/>	Reboisement				
	<input type="checkbox"/>	Boisement				
	<input type="checkbox"/>	Inventaire forestier et/ou plan d'aménagement				
	<input checked="" type="checkbox"/>	Conservation de la biodiversité de la forêt				
	<input checked="" type="checkbox"/>	Protection du sol et de l'eau				
	<input checked="" type="checkbox"/>	Amélioration des peuplements forestiers				
	<input type="checkbox"/>	Établissement ou préservation des aires protégées				
	<input type="checkbox"/>	Autre, indiquer ci-dessous				

## 17.4 Commentaires au tableau T17

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Recettes forestières	L'Office National des Forêts est le seul organisme à encaisser des recettes forestières. C'est cependant en ce sens une entreprise publique commerciale à non prise en compte dans ces tableaux.	Par ailleurs les recettes équilibrent tout juste les dépenses de récolte des bois et aucun bénéfice n'est réellement attendu.
Dépenses opérationnelles	L'essentiel des dépenses forestières sur les peuplements (hors actions d'accueil du public et de chantiers sociaux sur le territoire forestier) est mis en oeuvre par l'ONF sur des fonds octroyés par le Département de La Réunion avec le concours des fonds structurels de l'Union Européenne (en général dans un rapport 40%/ 60 %)	Le niveau annuel de financement des actions forestières sur les peuplements est resté stable au cours des 10 dernières années autour de 3 millions d'euros par an.
Paiements de transferts		Négligeables sur les périodes de références 2000 et 2005. Subvention européenne de 420.000 € en 2007 pour l'équipement d'une nouvelle scierie.

## Autres commentaires généraux au tableau

--